

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES
ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

PARLEMENT EUROPÉEN

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

SECTION I: PARLEMENT EUROPÉEN

EXERCICE 2016

(2017/C 266/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	4
I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS	4
A. Budget initial et budgets rectificatifs	6
B. Engagements et paiements.	6
C. Reports de crédits de 2016 à 2017.	7
D. Utilisation des reports de 2015 à 2016.	7
E. Recettes	8
F. Crédits ouverts sur recettes affectées	9
G. Annulations de crédits courants	10
H. Virements.	10
II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE	11
A. Chapitre 1 0 «Membres de l'institution»	14
B. Chapitre 1 2 «Fonctionnaires et agents temporaires».	16
C. Chapitre 1 4 «Autres personnels et prestations externes».	17
D. Chapitre 1 6 «Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution»	19
E. Chapitre 2 0 «Immeubles et frais accessoires»	20
F. Chapitre 2 1 «Informatique, équipement et mobilier»	21
G. Chapitre 2 3 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»	22
H. Chapitre 3 0 «Réunions et conférences»	23
I. Chapitre 3 2 «Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion»	23
J. Chapitre 4 0 «Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes»	25

	Page
K. Chapitre 4 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»	26
L. Chapitre 4 4 «Réunions et autres activités des députés et anciens députés»	26
M. Titre 10 «Autres dépenses»	26
III. OBJECTIFS 2016 ET RÉSULTATS	27
A. Renforcement de la sécurité de l'institution.	27
A.1. Renforcement de la coopération avec les autorités nationales et les autres institutions	27
A.2. Projet iPACS	27
A.3. Mesures destinées à renforcer la sécurité des bâtiments du Parlement	28
A.4. Internalisation des chauffeurs	28
B. Renforcer le travail du Parlement et de ses députés afin de compléter le cycle législatif.	28
B.1. Recherche et gestion des connaissances	28
B.2. Accompagnement des priorités politiques	29
B.3. Politiques internes	29
B.4. Politiques externes	30
B.5. Amélioration des services liés à la séance plénière et fourniture de services informatiques aux députés dans leurs bureaux de circonscription	31
C. Communication et accueil des visiteurs	31
C.1. Médias et dialogue avec les parties prenantes	31
C.2. Programme des écoles ambassadrices du Parlement européen	32
C.3. Projets en matière de visites.	32
C.4. Manifestations et expositions	32
C.5. Prix LUX, prix Sakharov et prix du citoyen européen	33
C.6. Ask EP.	33
C.7. Autres activités	33
D. Poursuite de la réalisation des programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de l'administration du Parlement.	34
D.1. Politique immobilière	34
D.2. Politique environnementale	36
D.3. Politique de restauration	37
D.4. Modernisation des technologies de l'information	38
E. Autres mesures de modernisation	38
E.1. Gestion financière et budgétaire	38
E.2. Amélioration des services aux députés: portail et portail électronique des députés.	39
E.3. Gestion des ressources humaines	39
E.4. Assistance parlementaire	39
F. Conséquences du vote relatif au Brexit.	40
G. Évolution d'ensemble de la structure du secrétariat général (groupes politiques inclus)	40
IV. LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	43

	<i>Page</i>
ANNEXES	
Annexe I — Relevé des virements C au cours de l'exercice 2016	45
Annexe II — Relevé des virements P au cours de l'exercice 2016	48
Annexe III — Exécution des crédits en 2016	53
Annexe IV — Exécution des crédits reportés de droit de l'exercice précédent	60
Annexe V — Exécution des crédits ouverts sur recettes affectées internes	65
Annexe VI — Situation des recettes en 2016	70

INTRODUCTION

1. Le présent rapport analyse la gestion budgétaire et financière du Parlement européen pour l'exercice 2016. Il décrit l'utilisation des ressources financières ainsi que les événements qui ont eu une influence notable sur les activités de l'exercice (parties I et II) et expose de façon synthétique les résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés à l'année 2016 (partie III).
2. Le rapport a été rédigé conformément à l'article 142 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil⁽¹⁾ (ci-après le «règlement financier») et à l'article 227 du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 de la Commission du 29 octobre 2012 relatif aux règles d'application règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union⁽²⁾. L'analyse effectuée se fonde sur les comptes budgétaires provisoires arrêtés par le comptable.

I. GESTION FINANCIÈRE: GÉNÉRALITÉS

3. Les crédits courants définitifs du Parlement pour 2016 se sont élevés à 1 838 613 983 EUR, soit 19,39 % du plafond de la rubrique V du cadre financier pluriannuel⁽³⁾. Le tableau 1 ci-après présente l'exécution du budget du Parlement durant l'exercice 2016.

Tableau 1
Utilisation des crédits

Type de crédits	Crédits en 2016 (en EUR ou en %)	Crédits en 2015 (en EUR ou en %)	Variation 2016/2015
Crédits			
Crédits initiaux	1 838 388 600	1 794 929 112	2,4 %
Crédits finaux	1 838 613 983	1 794 929 112	2,4 %
Exécution courante			
Engagements	1 823 844 172	1 778 822 039	2,5 %
en % des crédits finaux	99,2 %	99,1 %	—
Paievements	1 538 531 527	1 489 498 132	3,3 %
en % des engagements	84,4 %	83,7 %	—
Reports à l'année suivante			
Reports automatiques à l'année suivante ⁽¹⁾	285 312 645	289 323 907	- 1,4 %
en % des crédits finaux	15,5 %	16,1 %	—
en % des engagements	15,6 %	16,3 %	—
Annulations			
Crédits annulés	14 769 811	16 107 073	- 8,3 %
en % des crédits finaux	0,8 %	0,9 %	—

⁽¹⁾ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

⁽²⁾ JO L 362 du 31.12.2012, p. 1.

⁽³⁾ Règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 (JO L 347 du 20.12.2013, p. 884).

Type de crédits	Crédits en 2016 (en EUR ou en %)	Crédits en 2015 (en EUR ou en %)	Variation 2016/2015
Reports de l'année précédente			
Reports automatiques de l'année précédente	289 323 907	277 911 825	4,1 %
Paielements au titre de ces reports	267 999 422	252 596 214	6,1 %
en % des reports	92,6 %	90,9 %	—
Montant annulé	21 324 484	25 315 611	- 15,8 %
Reports non automatiques de l'année précédente ⁽²⁾	0	0	—
Paielements au titre de ces reports	0	0	—
en % des reports	—	—	—
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année			
Crédits ouverts sur recettes affectées de l'année	30 589 787	27 988 590	9,3 %
Engagements	12 032 487	15 089 101	- 20,3 %
en % des crédits de recettes affectées	39,3 %	53,9 %	—
Paielements	7 602 676	12 541 209	- 39,4 %
en % des crédits engagés issus de recettes affectées	63,2 %	83,1 %	—
Report des crédits disponibles à l'année suivante	18 557 300	12 899 489	43,9 %
Report des engagements ouverts sur recettes affectées à l'année suivante	4 429 811	2 547 892	73,9 %
Crédits ouverts sur recettes affectées internes ⁽³⁾ reportés de l'année précédente			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente	10 340 256	7 548 902	37,0 %
Engagements	10 262 584	7 278 034	41,0 %
en % des crédits de recettes affectées reportés	99,2 %	96,4 %	—
Paielements	8 103 899	6 277 308	29,1 %
en % des engagements	79,0 %	86,3 %	—
Annulations	77 672	270 869	- 71,3 %
Report des engagements ouverts sur recettes affectées à l'année suivante	2 158 685	1 000 725	115,7 %
Crédits ouverts sur recettes affectées externes ⁽⁴⁾ et internes provenant d'indemnités locatives ⁽⁵⁾ reportés de l'année précédente			
Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente	89 092 723	89 075 525	0,0 %
Engagements	86 379 995	88 439 036	- 2,3 %

Type de crédits	Crédits en 2016 (en EUR ou en %)	Crédits en 2015 (en EUR ou en %)	Variation 2016/2015
en % des crédits de recettes affectées reportés	97,0 %	99,3 %	—
Paielements	74 715 743	2 542 036	- 81,7 %
en % des engagements	86,5 %	2,9 %	—
Report des crédits disponibles à l'année suivante	2 712 728	636 490	326,2 %
Report des engagements ouverts sur recettes affectées à l'année suivante	11 664 253	85 897 000	0,0 %
Engagements ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente			
Engagements ouverts sur recettes affectées reportés de l'année précédente	3 622 290	9 452 722	- 61,7 %
Paielements	3 245 897	7 352 200	- 55,9 %
en % des engagements	89,6 %	77,8 %	—
Report des engagements ouverts sur recettes affectées à l'année suivante (recettes provenant d'indemnités locatives)	73 673	73 673	0,0 %
Annulations des engagements ouverts	302 720	2 026 849	- 85,1 %

⁽¹⁾ Article 13, paragraphes 1 et 4, du règlement financier.

⁽²⁾ Article 13, paragraphe 1, article 13, paragraphe 2, point a), et article 13, paragraphe 5, du règlement financier.

⁽³⁾ À l'exception des recettes affectées internes définies à l'article 21, paragraphe 3, point g), du règlement financier — recettes provenant d'indemnités locatives. Selon l'article 14, point b), du règlement financier, ces recettes sont reportées de droit et ne font pas l'objet d'un report limité à une seule année.

⁽⁴⁾ Article 14, point a), du règlement financier.

⁽⁵⁾ Article 14, point b), et article 21, paragraphe 3, point g), du règlement financier.

A. Budget initial et budgets rectificatifs

4. Les crédits initiaux du budget du Parlement pour 2016 se sont élevés à 1 838 388 600 EUR. À la suite d'un budget rectificatif ⁽⁴⁾ de 225 383 EUR, le total des crédits du budget final pour 2016 s'est élevé à 1 838 613 983 EUR, soit une augmentation de 2,4 % par rapport au budget final de 2015 (1 794 929 112 EUR).

B. Engagements et paiements

5. Les engagements se sont élevés au total à 1 823 844 172 EUR, soit 99,2 % des crédits finaux (2015: 99,1 %). Les paiements ont atteint un total de 1 538 531 527 EUR, soit 84,4 % des engagements effectués (2015: 83,7 %).

⁽⁴⁾ Le budget rectificatif concernait la création de 35 postes dans le tableau des effectifs dans le domaine de la sécurité.

C. Reports de crédits de 2016 à 2017

6. Les reports automatiques à l'exercice 2017 ont atteint 285 312 645 EUR, soit 15,6 % des crédits engagés (2015: 16,3 %). Il n'y a pas eu de report non automatique de crédits à l'exercice 2017 en application de l'article 13 du règlement financier.

D. Utilisation des reports de 2015 à 2016

7. Les reports automatiques de crédits à 2016 ont atteint un montant total de 289 323 907 EUR (2015: 277 911 825 EUR). Les paiements au titre de ces reports se sont établis à 267 999 422 EUR, soit 92,6 % (2015: 90,9 %). Le montant annulé s'est donc élevé à 21 324 484 EUR, en réduction de 15,8 % par rapport à 2015 (25 315 611 EUR). Les annulations ont concerné essentiellement les articles suivants: article 2 0 0 «Immeubles», article 1 0 0 «Indemnités et allocations», article 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles», article 3 2 4 «Production et diffusion», article 4 0 2 «Financement des partis politiques européens» et article 4 0 3 «Financement des fondations politiques européennes». Les annulations concernant ces six articles représentent 82 % du total des montants annulés.
8. Les montants annulés et les motifs principaux de ces annulations sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2

Raisons principales des annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016

(en EUR)

Article	Annulation	Principales raisons des annulations
Article 2 0 0 «Immeubles»	4 600 151	Poste 2 0 0 5 «Construction d'immeubles»: un montant de 2,38 millions d'EUR a été annulé en raison de retards pris dans les chantiers des divers bâtiments et de factures d'un montant inférieur aux prévisions. En ce qui concerne le bâtiment Havel, des travaux supplémentaires liés à la sécurité ont entraîné des retards, ce qui a eu pour effet de ne pas pouvoir utiliser une partie des crédits reportés. Poste 2 0 0 7 «Aménagement des locaux»: un montant de 1,71 million d'EUR a été annulé grâce aux économies réalisées par l'optimisation des travaux, la présentation de factures définitives d'un montant inférieur aux prévisions ou à une date plus tardive, le non-achèvement de travaux ou la non-réalisation de travaux.
Article 1 0 0 «Indemnités et allocations»	4 105 585	Poste 1 0 0 4 «Frais de voyages ordinaires»: annulation de 3,51 millions d'EUR. En général, une partie importante des demandes de remboursement est effectuée par les députés pendant l'exercice qui suit celui du voyage effectif étant donné que les députés peuvent déposer des demandes de remboursement jusqu'au 31 octobre suivant l'exercice concerné. Chaque année, des crédits sont reportés pour couvrir ces dépenses sur la base d'estimations statistiques. In fine, les dépenses réelles ont été inférieures aux estimations. Poste 1 0 0 5 «Autres frais de voyage»: annulation de 0,60 million d'EUR. Ce poste concerne les voyages complémentaires et les voyages dans le pays d'élection. Les députés peuvent déposer les demandes de remboursement jusqu'au 31 octobre de l'exercice qui suit celui du voyage effectif. Un montant important avait été affecté à ce poste dans le budget. Les dépenses se sont avérées moins importantes que prévu.

(en EUR)

Article	Annulation	Principales raisons des annulations
Article 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles»	3 166 128	Poste 2 0 2 2 «Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles»: annulation de 2,56 millions d'EUR. Ces annulations s'expliquent principalement par des économies liées à des optimisations, des quantités de travaux et de services inférieures aux prévisions et l'application de pénalités. Poste 2 0 2 4 «Consommations énergétiques»: annulation de 0,37 million d'EUR. Pour ce poste, l'annulation s'explique par la nécessité de prévoir une marge suffisante pour couvrir les situations comportant une consommation énergétique élevée. Il est difficile de calculer avec précision les crédits à reporter, la facturation annuelle étant encore partielle au moment du report.
Article 3 2 4 «Production et diffusion»	2 728 260	Poste 3 2 4 7 «Maison de l'histoire européenne»: annulation de 1,16 million d'EUR. Les retards pris par les travaux et, par conséquent, le report de l'ouverture de la Maison de l'histoire européenne sont les raisons qui expliquent pourquoi les crédits n'ont pas été utilisés. Poste 3 2 4 4 «Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers»: l'annulation d'un montant de 0,61 million d'EUR est principalement due à l'annulation de visites de groupes en raison des attentats terroristes de Bruxelles et de Paris.
Article 4 0 2 «Financement des partis politiques européens»	1 850 686	Les subventions définitives accordées aux partis politiques européens sont fixées par le Bureau après la fin de l'exercice sur la base des rapports finaux remis par les partis. Les annulations s'expliquent par le fait que plusieurs partis ont déclaré avoir dépensé moins que le maximum des dépenses éligibles.
Article 4 0 3 «Financement des fondations politiques européennes»	1 050 927	Les subventions définitives accordées aux fondations politiques européennes sont fixées par le Bureau après la fin de l'exercice sur la base des rapports finaux remis par les fondations. Les annulations s'expliquent par le fait que plusieurs fondations ont déclaré avoir dépensé moins que le maximum des dépenses éligibles.

E. Recettes

9. Le montant total des recettes comptabilisées au 31 décembre 2016 s'est élevé à 183 381 513 EUR (2015: 176 367 724 EUR), dont 30 589 787 EUR de recettes affectées (2015: 27 988 590 EUR).
10. Le tableau 3 présente, par chapitre, l'évolution des recettes en 2016 par rapport à l'exercice 2015.

Tableau 3

Évolution des recettes de 2015 à 2016

(en EUR)

Chapitre	Intitulé	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
4 0	Taxes et retenues diverses	82 251 089	79 427 275	2 823 814	4 %

(en EUR)

Chapitre	Intitulé	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
4 1	Contribution au régime de pensions	68 455 454	67 797 490	657 964	1 %
Titre 4 — Taxes et retenues diverses		150 706 543	147 224 765	3 481 778	2 %
5 0	Produit de la vente de biens meubles (fournitures) et immeubles	189 447 ⁽¹⁾	81 397	108 050	133 %
5 1	Produit de locations	2 989 324 ⁽¹⁾	2 824 279	165 045	6 %
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	23 473	216 417	- 192 944	- 89 %
5 5	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux	5 542 356 ⁽¹⁾	6 286 413	- 744 057	- 12 %
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	7 173 581 ⁽¹⁾	6 768 495	405 086	6 %
5 8	Indemnisations diverses	217 498 ⁽¹⁾	179 793	37 705	21 %
Titre 5 — Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution		16 135 679	16 356 793	- 221 114	- 1 %
Titre 6 — Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires		14 477 581 ⁽¹⁾	11 848 214	2 629 367	22 %
Titre 9 — Recettes diverses		2 061 711	937 952	1 123 759	120 %
Total		183 381 513	176 367 724	7 013 789	4 %

⁽¹⁾ Recettes affectées.**F. Crédits ouverts sur recettes affectées**

11. Les recettes affectées disponibles en 2016 ont atteint un montant total de 30 589 797 EUR (2015: 27 988 590 EUR). Les engagements ont atteint un montant de 12 032 487 EUR, ce qui correspond à un taux d'engagement de 39 % (2015: 54 %). Les paiements se sont élevés à un total de 7 602 676 EUR, soit 63 % des engagements réalisés (2015: 83 %).
12. Les crédits ouverts sur recettes affectées reportés à 2016 incluent un versement de 85 897 000 EUR effectué par l'État belge le 27 janvier 2010 dans le cadre de la prise en charge du terrain des bâtiments D4 et D5 et des frais de viabilisation de la dalle surplombant la gare de Bruxelles-Luxembourg. Ce versement constitue une recette affectée externe au sens de l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier. L'essentiel des engagements effectués relatifs à cette recette concerne l'achat de l'immeuble Martens conformément à la décision du Bureau du 30 novembre 2011. Pour ce projet immobilier, les paiements effectués en 2016 ont atteint un montant de 74 250 579 EUR.

G. Annulations de crédits courants

13. Un montant de 14 769 811 EUR (2015: 16 107 073 EUR), représentant 0,8 % des crédits finaux (2015: 0,9 %), a été annulé. Les principales raisons de ces annulations sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4

Raisons principales des annulations de crédits courants en 2016

Article	Intitulé	Montant annulé (en EUR)	En pourcentage du total annulé	Pourcentage «annulation/article»	Motif principal de l'annulation
1 2 0	Rémunérations et autres droits	2 868 116	19	0,5	Il s'agit d'une annulation technique sur les postes 1 2 0 0 et 1 2 0 2 étant donné qu'elle ne représente qu'une part infime (0,5 %) du total des crédits.
2 0 2	Frais afférents aux immeubles	1 551 383	11	1,8	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
3 2 4	Production et diffusion	1 358 410	9	1,5	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.
3 2 0	Acquisition d'expertise	986 617	7	13,2	L'annulation provient essentiellement des marges découlant de l'établissement du budget de l'expertise destinée à plusieurs commissions.
2 1 0	Informatique et télécommunications	910 247	6	0,8	Il s'agit d'une annulation essentiellement technique sur plusieurs postes.

H. Virements

Tableau 5

Virements par base juridique

Nombre de virements	Montant viré (en EUR)	En pourcentage des crédits finaux
<i>Virements C (articles 27 et 46 du règlement financier)</i>		
7 virements C	66 655 000	3,6
dont «de ramassage»	53 500 000	2,9
<i>Virements P (article 25, paragraphe 1, du règlement financier)</i>		
16 virements P sur crédits courants	18 233 548	1,0
23 virements C + P sur crédits courants	84 888 548	4,6

14. Pendant l'exercice, sept virements C (y compris le virement dit «de ramassage») ont été approuvés en application des articles 27 et 46 du règlement financier. Ils se sont élevés au total à 66 655 000 EUR, soit 3,6 % des crédits finaux (2015: six virements représentant 4,6 % des crédits finaux). Le président a approuvé 16 virements P sur crédits courants au titre de l'article 25, paragraphe 1, du règlement financier ⁽⁵⁾, pour un montant total de 18 233 548 EUR, soit 1,0 % des crédits finaux (2015: sept virements représentant 0,4 % des crédits finaux).

Tableau 6

Analyse des virements C par catégorie de dépense et par objectif

Catégorie de dépenses destinataire du virement	Objet	Virement ⁽¹⁾	Montant viré (en EUR)	En pourcentage du montant viré
Politique immobilière	Projet bâtiment KAD	C8	53 500 000	80,3
Total «Politique immobilière»			53 500 000	80,3
	Transport des députés	C1	205 000	0,3
Députés	Indemnités transitoires	C5	230 000	0,3
	Indexation des indemnités et des pensions d'invalidité	C7 ⁽²⁾	1 450 000	2,2
Total «Députés»			1 885 000	2,8
Administration	Mise à disposition de boissons lors des réunions	C3	750 000	1,1
	Projets liés à la sécurité (aménagement des locaux)	C4	5 500 000	8,3
	Dépenses d'interprétation	C6/C7 ⁽³⁾	3 520 000	5,3
	Indexation des rémunérations et des indemnités (personnel)	C7	1 500 000	2,3
Total «Administration»			11 270 000	16,9
Total			66 655 000	100

⁽¹⁾ Le projet de virement C2 a été annulé en cours de route et n'a pas été présenté à la commission des budgets.

⁽²⁾ Le virement C7 avait plusieurs buts; son montant total (3 170 000 EUR) est réparti par catégorie de dépenses dans le tableau.

⁽³⁾ Composé du virement C6 (3 300 000 EUR) et d'une partie du virement C7 (220 000 EUR).

II. GESTION FINANCIÈRE PAR CHAPITRE

15. Cette section présente l'utilisation des crédits par chapitre budgétaire, leur volume relatif au sein du budget et leur évolution par rapport à l'exercice précédent. Quatre chapitres représentent à eux seuls 70 % de l'ensemble des engagements. Il s'agit du chapitre 10 «Membres de l'institution», du chapitre 12 «Fonctionnaires et agents temporaires», du chapitre 20 «Immeubles et frais accessoires» et du chapitre 42 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire».

⁽⁵⁾ Décision prise par l'institution de procéder à des virements de crédits au sein d'un article.

16. Le tableau 7 présente, par chapitre, l'évolution des crédits engagés en 2016 par rapport à l'exercice 2015. Les graphiques 1 et 2 illustrent les parts relatives et l'évolution de 2015 à 2016.

Tableau 7

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016

(en EUR)

Chapitre	Intitulé	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
1 0	Membres de l'institution	203 367 219	213 915 852	- 10 548 633	- 5 %
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	625 820 200	597 484 150	28 336 050	5 %
1 4	Autres personnels et prestations externes	125 551 151	116 618 310	8 932 841	8 %
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	14 441 490	17 535 481	- 3 093 991	- 18 %
Titre 1 — Personnes liées à l'institution		969 180 059	945 553 793	23 626 266	2 %
2 0	Immeubles et frais accessoires	251 599 697	265 369 143	- 13 769 447	- 5 %
2 1	Informatique, équipement et mobilier	152 828 726	136 912 387	15 916 339	12 %
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	4 430 838	4 458 475	- 27 637	- 1 %
Titre 2 — Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement		408 859 260	406 740 005	2 119 255	1 %
3 0	Réunions et conférences	33 038 898	31 170 192	1 868 705	6 %
3 2	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	107 988 646	107 799 775	188 871	0 %
Titre 3 — Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de ses missions générales		141 027 543	138 969 967	2 057 577	1 %
4 0	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes ⁽¹⁾	109 952 171	102 924 578	7 027 593	7 %
4 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	194 405 139	184 233 696	10 171 443	6 %

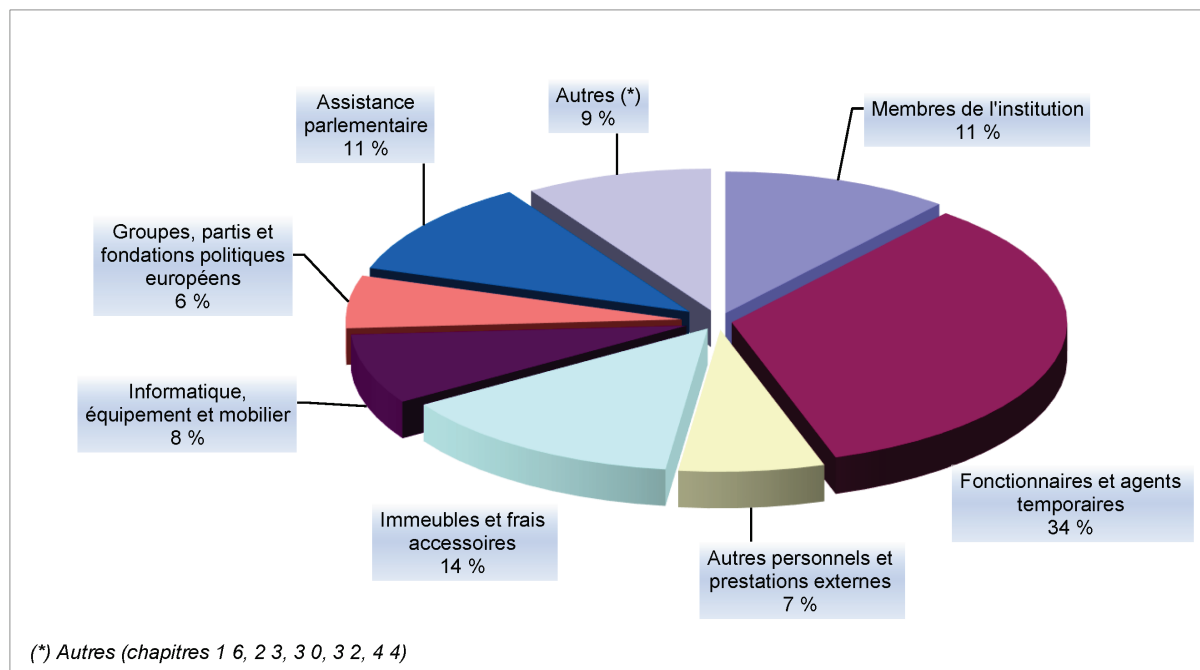
(en EUR)

Chapitre	Intitulé	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
4 4	Réunions et autres activités des députés et des anciens députés	420 000	400 000	20 000	5 %
Titre 4 — Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques		304 777 310	287 558 274	17 219 036	6 %
Titre 10 — Autres dépenses		0	0	0	
Total		1 823 844 172	1 778 822 039	45 022 133	3 %

(¹) Elles concernent les dépenses relatives aux groupes politiques et aux députés non-inscrits ainsi que les subventions accordées aux partis politiques européens et aux fondations politiques européennes.

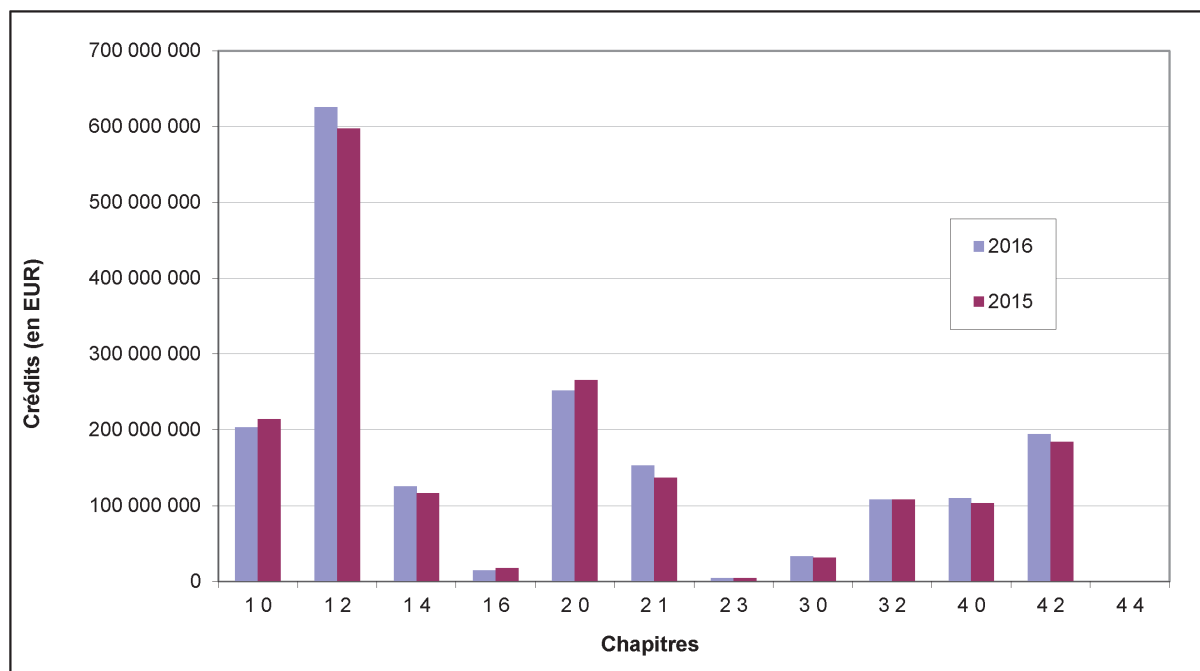
Graphique 1

Répartition des engagements 2016 par chapitre



Graphique 2

Évolution des crédits engagés par chapitre entre 2015 et 2016



A. Chapitre 10 «Membres de l'institution»

Tableau 8

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 10

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
1 0 0 0	Indemnités	36 %	73 871 419	71 860 134	2 011 285	3 %
1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	33 %	66 290 000	71 418 750	- 5 128 750	- 7 %
1 0 0 5	Autres frais de voyage	3 %	6 150 000	5 550 000	600 000	11 %
1 0 0 6	Indemnité de frais généraux	19 %	38 937 488	38 754 451	183 037	0 %
1 0 2 0	Indemnités transitoires	1 %	1 725 886	9 544 350	- 7 818 464	- 82 %
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté FID	5 %	10 521 344	10 675 654	- 154 309	- 1 %
Autres	Autres	3 %	5 871 082	6 112 514	- 241 432	- 4 %
Chapitre 10 — Membres de l'institution		100 %	203 367 219	213 915 852	- 10 548 633	- 5 %

17. L'indemnité (salaire brut) de chaque député s'élève à 38,5 % du traitement de base d'un juge de la Cour de justice de l'Union européenne ⁽⁶⁾. La raison principale de l'augmentation des engagements du poste 1 0 0 0 entre 2015 et 2016 est l'adaptation des indemnités de 3,3 % avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2016. L'indemnité mensuelle brute des députés est passée à 8 484 EUR (8 213 EUR entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016). Un montant total de 1 199 190 EUR a été payé rétroactivement pour la période de juillet 2016 à décembre 2016.
18. La baisse des engagements du poste 1 0 0 4 «Frais de voyage ordinaires» par rapport à 2015 et l'augmentation des engagements du poste 1 0 0 5 «Autres frais de voyage» s'expliquent par la modification du calendrier des activités du Parlement. L'augmentation du nombre de semaines d'activités parlementaires extérieures a entraîné une baisse des frais de voyages ordinaires tandis que les voyages dans l'État membre d'élection ont eu tendance à augmenter.
19. En 2016, les députés ont effectué au total 29 641 déplacements ⁽⁷⁾. La majorité des déplacements ont eu lieu à Bruxelles (18 615) et à Strasbourg (8 687). Des réunions ailleurs dans l'Union européenne ont compté pour 1 348 déplacements et des réunions hors de l'Union européenne pour 991 déplacements.
20. Le poste 1 0 0 6 est destiné à couvrir les frais résultants des activités parlementaires des députés. Cette indemnité s'est élevée à 4 320 EUR par mois et par député en 2016 (identique à 2015) et a été payée mensuellement sur demande du député.
21. La baisse enregistrée au poste 1 0 2 0 «Indemnités transitoires» entre 2015 et 2016 reflète la réduction progressive de l'impact des mandats de député ayant pris fin après les élections de 2014 et pour lesquels l'indemnité transitoire avait été demandée ⁽⁸⁾. En décembre 2016, seuls deux anciens députés bénéficiaient de l'indemnité transitoire, contre 12 en juillet 2016, 25 à la fin décembre 2015 et 51 en juillet 2015. Par ailleurs, une modification des règles de déduction ⁽⁹⁾ a entraîné la réouverture de 21 dossiers en 2016 et s'est traduite par le versement d'indemnités transitoires pour un montant de 752 696 EUR.
22. Le poste 1 0 3 0 «Pensions d'ancienneté FID» est destiné à couvrir le versement d'une pension d'ancienneté après la cessation du mandat d'un député bénéficiant des conditions prévues dans l'ancienne réglementation, remplacée par l'entrée en vigueur du statut des députés en 2009 ⁽¹⁰⁾. Les droits à pension de retraite acquis jusqu'à la date d'entrée en vigueur du statut restent acquis. Les dispositions concernant la pension de retraite ne s'appliquent actuellement qu'aux députés élus en France ou en Italie, tous les autres députés étant en droit d'adhérer à des régimes de pension organisés par leurs autorités nationales. Les députés au Parlement européen élus en Italie qui ne bénéficiaient pas d'un régime de pension sur le plan national et les députés au Parlement européen élus en France qui avaient un système de pension différent des députés à l'Assemblée nationale avaient la possibilité de verser au budget du Parlement des cotisations calculées sur la même base que celles des députés élus au parlement national en Italie et en France afin d'acquérir les mêmes droits en matière de pension que ceux dont bénéficiaient les députés élus au parlement national. Fin 2016 il y avait 390 bénéficiaires, contre 458 bénéficiaires fin 2015. La diminution du nombre de bénéficiaires explique la baisse des crédits de ce poste entre 2015 et 2016.

⁽⁶⁾ Article 10 du statut des députés au Parlement européen.

⁽⁷⁾ Sur la base des demandes de remboursement effectuées par les députés jusqu'au 13 février 2017. Un déplacement est lié à la participation du député sur un seul lieu de réunion (voyages ordinaires).

⁽⁸⁾ Cette indemnité est payée en application de l'article 9 du statut des députés au Parlement européen, dont les conditions peuvent être résumées comme suit: e député au Parlement européen qui cesse ses fonctions à l'issue d'un mandat minimal d'un an a droit à une indemnité transitoire, qui correspond à l'indemnité parlementaire. Ladite indemnité est due à compter du premier jour du mois qui suit la cessation de ses fonctions. Ce droit correspond à un mois par année d'exercice du mandat au Parlement européen, avec cependant un minimum de six mois et un maximum de vingt-quatre mois.

⁽⁹⁾ Modification de l'article 46 des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 397 du 28.11.2015, p. 2). Cette modification portait sur la déduction, de l'indemnité transitoire, du montant que perçoit un ancien député au titre de l'exercice d'un mandat dans un autre parlement ou d'une fonction publique.

⁽¹⁰⁾ Sur la base des dispositions transitoires de l'article 75 des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen et en application de l'annexe III de l'ancienne réglementation concernant les frais et indemnités des députés au Parlement européen («FID»). Le statut des députés au Parlement européen est entré en vigueur le 14 juillet 2009.

B. Chapitre 1 2 «Fonctionnaires et agents temporaires»

Tableau 9

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 1 2

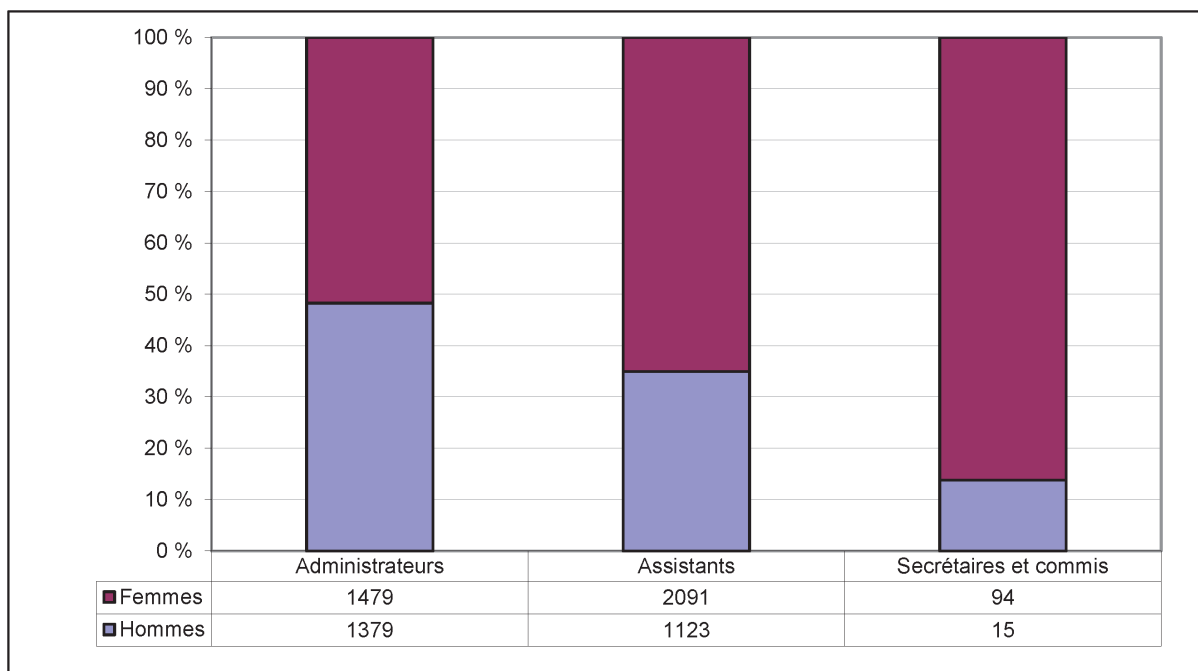
(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
1 2 0 0	Rémunération et indemnités	99 %	621 577 767	594 444 744	27 133 023	5 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions	1 %	3 425 000	2 560 000	865 000	34 %
Autres	Autres	0 %	817 433	479 406	338 027	71 %
Chapitre 1 2 — Fonctionnaires et agents temporaires		100 %	625 820 200	597 484 150	28 336 050	5 %

23. Les charges relatives aux fonctionnaires et agents temporaires ont représenté 625 820 200 EUR en 2016, soit la plus grande catégorie de dépenses avec 34 % du total des engagements de l'exercice 2016. La dynamique du chapitre résulte essentiellement de celle du poste 1 2 0 0 «Rémunérations et indemnités», qui représente 99 % des crédits du chapitre 1 2.
24. Le montant des engagements réalisés sur le poste 1 2 0 0 «Rémunération et indemnités» s'élève à 621 577 767 EUR et a progressé de 5 % par rapport à 2015. Cette évolution reflète un meilleur taux de pourvoi des postes et intègre la progression des carrières ainsi que l'indexation salariale. En effet, en décembre 2016, les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents de l'Union européenne ont été adaptées et augmentées de 3,3 %, avec effet au 1^{er} juillet 2016.
25. Les engagements réalisés sur le poste 1 2 0 4 «Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions» ont été de 3 425 000 EUR. En raison d'un plus grand nombre de fonctionnaires et d'agents ayant pris ou cessé leurs fonctions, ce montant a augmenté de 34 % par rapport à 2015.
26. En 2016, 181 fonctionnaires et agents temporaires ont été engagés auprès du secrétariat général et 76 agents temporaires ont été recrutés auprès des groupes politiques. Au total, 6 181 fonctionnaires et agents temporaires travaillaient au Parlement européen au 31 décembre 2016, dont 5 375 personnes auprès du secrétariat général et 806 auprès des groupes politiques.
27. En ce qui concerne la répartition par sexe, les femmes représentaient 59 % du total du personnel du Parlement, 33 % des chefs d'unité, 30 % des directeurs et 26 % des directeurs généraux au 31 décembre 2016. Le graphique ci-dessous présente la répartition du personnel par groupe de fonctions et par sexe.

Graphique 3

Ventilation du personnel du Parlement par groupe de fonctions et par sexe



Source: DG Personnel.

C. Chapitre 14 «Autres personnels et prestations externes»

Tableau 10

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 14

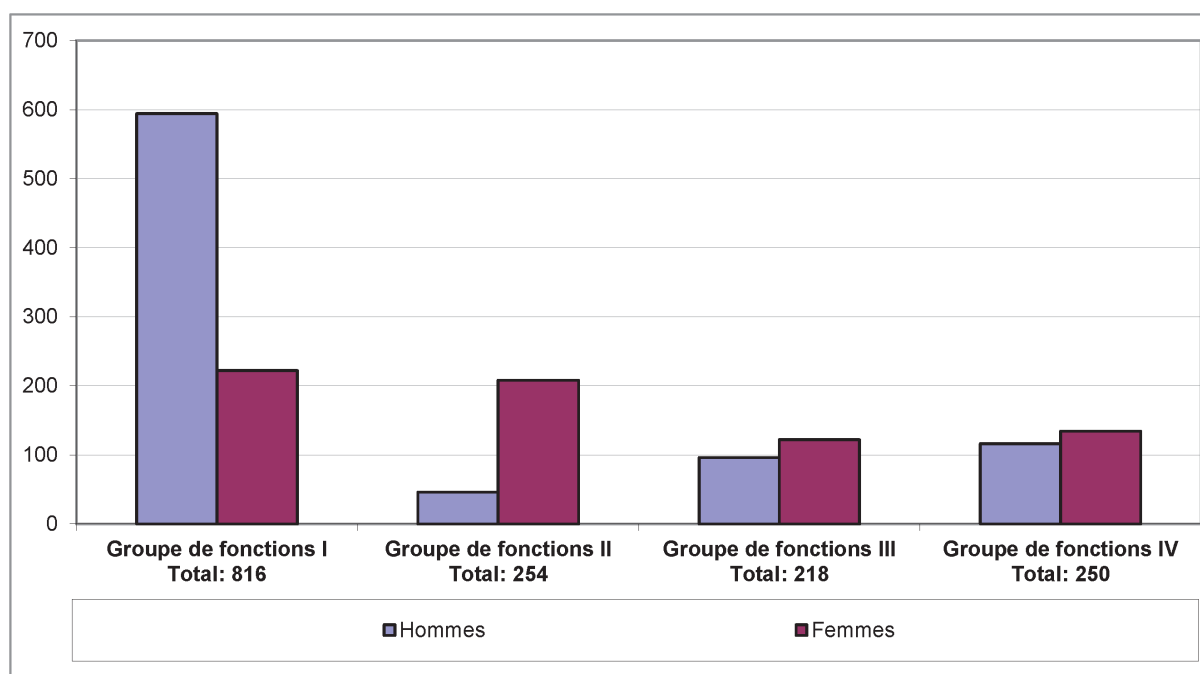
(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence 2016/2015	Variation 2016/2015
1 4 0 0	Autres agents	50 %	63 001 439	55 539 723	7 461 717	13 %
1 4 0 2	Dépenses d'interprétation	39 %	48 598 750	46 423 856	2 174 894	5 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	6 %	7 033 670	6 379 886	653 783	10 %
1 4 2 0	Services de traduction externes	6 %	6 917 292	8 274 845	- 1 357 553	- 16 %
Chapitre 14 — Autres personnels et prestations externes		100 %	125 551 151	116 618 310	8 932 841	8 %

28. La raison principale de l'augmentation des crédits engagés sur ce chapitre est l'augmentation de 7,5 millions d'EUR des crédits destinés aux autres agents en raison de l'internalisation des agents de sécurité. Un autre impact important est dû à l'augmentation des besoins d'interprétation externe en 2016 (+ 2,2 millions d'EUR par rapport à 2015). Les engagements pour la traduction externe ont baissé de 16 %.
29. La progression du poste 1 400 «Autres agents» s'explique principalement par le recrutement du personnel contractuel dans le cadre de l'internalisation de la sécurité et par l'indexation des salaires. En ce qui concerne le personnel contractuel, 1 538 personnes étaient employées au Parlement au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015: 1 428 personnes, soit + 8 %). La répartition du personnel contractuel par groupe de fonctions ⁽¹¹⁾ et par sexe est présentée dans le graphique 4. Ce poste sert à couvrir la rémunération, les allocations et les indemnités des autres agents, notamment contractuels, les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale et les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents, ainsi que l'engagement de personnel intérimaire.

Graphique 4

Personnel contractuel par groupe de fonctions et par sexe en 2016



Source: DG Personnel.

30. L'évolution de crédits du poste 1 402 «Dépenses d'interprétation» découle de l'évolution des caractéristiques de la demande, notamment des modifications apportées à la structure du calendrier des activités du Parlement et de la création de deux nouvelles commissions d'enquête. De plus, le tarif journalier moyen des interprètes de conférence auxiliaires a augmenté en raison d'une hausse des salaires et de l'adaptation des indemnités journalières et des plafonds de frais d'hébergement pour les missions. Les engagements de ce poste couvrent les honoraires, les cotisations sociales, les frais de voyage et les indemnités de séjour des interprètes de conférence auxiliaires employés par le Parlement pour assurer l'interprétation lors de réunions qu'il organise.
31. Les agents interprètes de conférence ont assuré 52 121 journées d'interprétation en 2016 (+ 1,3 % par rapport à 2015) pour le Parlement et d'autres institutions ⁽¹²⁾ (dans les cas où cette interprétation devait être assurée par le Parlement).

⁽¹¹⁾ Le groupe de fonctions I correspond à des tâches manuelles et d'appui administratif; le groupe de fonctions II, à des tâches de bureau, de secrétariat, de direction de bureau et à d'autres tâches équivalentes; le groupe de fonctions III, à des tâches d'exécution, de rédaction, de comptabilité et à d'autres tâches techniques équivalentes, et le groupe de fonctions IV, à des tâches administratives, de conseil, linguistiques et à des tâches techniques équivalentes.

⁽¹²⁾ Cour des comptes, Médiateur européen, Centre de traduction, réunions de la Commission à Luxembourg et partiellement pour le Comité des régions.

32. L'évolution du poste 1 4 0 4 «Stages, subventions et échanges de fonctionnaires» résulte essentiellement de l'accroissement du nombre d'experts nationaux détachés. Les engagements couvrent les rémunérations, indemnités, frais de voyage et le coût de l'assurance maladie et accident des catégories de personnel concernées.
33. L'évolution du poste 1 4 2 0 «Services de traduction externes» est due en partie à la baisse de l'externalisation en 2016 et en partie au fait que le prix moyen par page de traduction externalisée au titre des nouveaux contrats en vigueur en 2016 a baissé par rapport aux contrats signés précédemment.

D. Chapitre 1 6 «Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution»

Tableau 11

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 1 6

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	38 %	5 535 265	4 950 971	584 294	12 %
1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	4 %	615 000	3 500 000	- 2 885 000	- 82 %
1 6 5 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	38 %	5 517 444	6 167 701	- 650 257	- 11 %
Autres	Autres	19 %	2 773 780	2 916 808	- 143 028	- 5 %
Chapitre 1 6 — Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution		100 %	14 441 490	17 535 481	- 3 093 991	- 18 %

34. En ce qui concerne le poste 1 6 1 2 «Perfectionnement professionnel», les crédits engagés couvrent les dépenses liées aux cours destinés à accroître les compétences du personnel ainsi que les performances et l'efficacité de l'institution. L'année 2016 a vu 5 618 participations à des cours de langues (2015: 5 606), 2 120 participations à des formations en informatique (2015: 2 284) et 874 participations à des formations dans le domaine financier (2015: 1 233). Ont été recensées 11 873 participations à des formations générales délivrées en interne (2015: 11 970) et 353 à des formations externes (2015: 341) ⁽¹³⁾.
35. La baisse des engagements du poste 1 6 5 2 «Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines» par rapport à 2015 s'explique par l'application des lignes directrices stratégiques pour la modernisation de la politique de restauration du Parlement pour 2014-2019, adoptées par le Bureau le 10 juin 2013. En vertu de ces lignes directrices, les fournisseurs de services de restauration dans les bâtiments du Parlement ne sont plus subventionnés à Bruxelles (depuis juillet 2015) ni à Strasbourg (depuis novembre 2016).
36. Les crédits engagés du poste 1 6 5 4 couvrent la contribution du Parlement à l'ensemble des dépenses du centre de la petite enfance et des crèches externes avec lesquelles une convention a été conclue ⁽¹⁴⁾. La raison principale de la baisse des crédits est la diminution globale des besoins, puisqu'il restait un certain nombre de places dans les crèches privées de Bruxelles et que moins d'interventions extérieures ont été nécessaires.

⁽¹³⁾ Il est fait mention de participations à des cours et non de personnes. Une même personne peut participer à plusieurs cours dans le même domaine.

⁽¹⁴⁾ NB: Les recettes affectées relatives à ce poste, provenant des contributions parentales, se sont élevées à 4 281 499 EUR en 2016.

E. Chapitre 20 «Immeubles et frais accessoires»

Tableau 12

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 20

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	21 %	53 500 000	77 585 000	- 24 085 000	- 31 %
2 0 0 5	Construction d'immeubles	7 %	17 788 807	19 569 858	- 1 781 051	- 9 %
2 0 0 7	Aménagement des locaux	24 %	60 652 106	44 515 782	16 136 324	36 %
2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	20 %	51 216 628	55 608 835	- 4 392 207	- 8 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	6 %	16 231 922	18 844 027	- 2 612 105	- 14 %
Autres	Autres	21 %	52 210 233	49 245 641	2 964 592	6 %
Chapitre 20 — Immeubles et frais accessoires		100 %	251 599 697	265 369 143	- 13 769 447	- 5 %

37. Aucun montant n'était inscrit au départ dans le budget 2016 au poste 2 0 0 1 «Redevances emphytéotiques». La dotation de ce poste a été renforcée de 53 500 000 EUR à la fin de l'exercice à l'occasion du virement de ramassage. L'intégralité a été engagée pour le projet d'extension du bâtiment Adenauer à Luxembourg (projet KAD).
38. Les engagements du poste 2 0 0 5 «Construction d'immeubles» ont couvert les frais et travaux relatifs au projet KAD ⁽¹⁵⁾ pour un montant de 11 113 598 EUR (2015: 8 969 858 EUR). Ils ont également couvert les frais et travaux relatifs à la rénovation du bâtiment Havel à Strasbourg pour un montant de 2 149 941 EUR (2015: 5 050 000 EUR) ainsi que pour des projets à Bruxelles (pour un montant de 4 525 268 EUR), principalement pour les premiers aménagements du bâtiment Martens.
39. Le poste 2 0 0 7 «Aménagement des locaux» est destiné à financer des projets d'aménagements spécifiques et individuels qui n'ont pas le caractère de travaux récurrents. L'augmentation des engagements de ce poste en 2016 est due principalement aux investissements exceptionnels dans la sécurité des bâtiments à la suite de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Les investissements visaient notamment à renforcer les entrées des bâtiments, à renforcer les vitres pour qu'elles soient à l'épreuve des balles et à améliorer le périmètre de sécurité à l'extérieur des bâtiments à Bruxelles et à Strasbourg. Les autres projets à Bruxelles ont notamment porté sur la modernisation des ascenseurs du bâtiment Spinelli, les locaux de consultation des documents confidentiels ou secrets et le nouveau centre d'accueil des visiteurs dans le bâtiment Atrium. Les autres grands projets à Strasbourg ont été les suivants: travaux de fiabilisation des locaux informatiques et télécoms, réparation de défauts divers et travaux de flocage dans le bâtiment Weiss, transformation de trois salles de réunion du bâtiment Pfimlin en bureaux paysagers et installation d'un petit Parlementarium.
40. Le poste 2 0 2 2 «Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles» couvre l'entretien des locaux, (nettoyage, espaces verts, etc.) et la maintenance des équipements et installations dans les bâtiments (gros-cœur et second-cœur, techniques spéciales, ascenseurs, etc.). La baisse des crédits de ce poste par rapport à 2015 est principalement due à la rationalisation des services de nettoyage, à une hausse de l'index moins élevée que prévu et à une réduction du coût d'un contrat d'entretien à la suite d'avenants négociés en 2015.

⁽¹⁵⁾ À l'exception des travaux financés dans le cadre de la convention d'emphytéose, lesquels sont couverts par les crédits du poste 2 0 0 1.

41. Les engagements pour le poste 2 0 2 6 «Sécurité et surveillance des immeubles» couvrent essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Parlement sur ses trois lieux de travail et des bureaux d'information. La baisse des engagements en 2016 résulte de l'achèvement de l'internalisation de la sécurité à Strasbourg, des nouvelles dispositions relatives aux horaires d'ouverture et de fermeture des bâtiments ainsi qu'à la fin d'occupation d'un bâtiment à Luxembourg.

F. Chapitre 2 1 «Informatique, équipement et mobilier»

Tableau 13

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 2 1

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
2 1 0 0	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement	17 %	25 283 870	24 431 284	852 586	3 %
2 1 0 1	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure	12 %	17 647 113	15 985 141	1 661 972	10 %
2 1 0 2	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	8 %	12 148 515	13 107 525	- 959 010	- 7 %
2 1 0 3	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC	12 %	18 162 835	18 109 265	53 570	0 %
2 1 0 4	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures	13 %	20 450 328	23 291 216	- 2 840 888	- 12 %
2 1 0 5	Informatique et télécommunications — investissements en projets	15 %	23 410 581	13 180 010	10 230 571	78 %
Autres	Autres	23 %	35 725 484	28 807 945	6 917 539	24 %
Chapitre 2 1 — Informatique, équipement et mobilier		100 %	152 828 726	136 912 387	15 916 339	12 %

42. Les dépenses du poste 2 1 0 0 «Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement» concernent le bon fonctionnement des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen, et notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, l'informatique départementale et la gestion du réseau. L'augmentation de 3 % des engagements de ce poste entre 2015 et 2016 est due à l'augmentation des capacités du centre informatique année après année en raison du nombre de plus en plus important d'applications hébergées. De plus, les contrats-cadres d'entretien sont indexés tous les ans, ce qui a entraîné une hausse supplémentaire des dépenses en 2016.
43. Les dépenses du poste 2 1 0 1 «Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure» concernent les activités récurrentes de gestion et d'entretien des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen, et notamment les infrastructures relatives aux réseaux, au câblage, aux télécommunications, aux équipements individuels ainsi qu'aux systèmes de vote. L'augmentation de 10 % des engagements entre 2015 et 2016 s'explique principalement par le fait que les engagements budgétaires d'un contrat important n'avaient été imputés au budget 2015 que pendant six mois seulement.

44. Les dépenses du poste 2 1 0 2 «Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs» concernent les activités récurrentes d'aide et de support général aux utilisateurs par rapport aux systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen, et notamment les services de support pour les députés ainsi que pour les applications administratives et législatives. La baisse de 7 % des engagements de ce poste entre 2015 et 2016 s'explique principalement par des virements de crédits internes vers d'autres postes budgétaires relatifs aux TIC ⁽¹⁶⁾ à la suite d'une réorganisation interne et du transfert d'activités et de responsabilités qu'il était impossible de prévoir au moment de la préparation du budget 2016.
45. Les engagements du poste 2 1 0 3 «Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC» concernent les activités récurrentes de gestion des applications TIC du Parlement européen, et notamment les applications relatives aux députés, celles relatives à la communication ainsi que les applications administratives et législatives. Les engagements de ce poste sont restés stables entre 2015 et 2016.
46. Les engagements du poste 2 1 0 4 «Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures» couvrent des investissements relatifs aux infrastructures des systèmes informatiques et de télécommunications du Parlement européen, et notamment les systèmes du centre informatique et de télécommunications, les réseaux, le câblage ainsi que les systèmes de visioconférence. La principale raison de la baisse de 12 % de ce poste est la diminution des crédits disponibles pour l'acquisition d'équipements informatiques individuels.
47. Les engagements du poste 2 1 0 5 «Informatique et télécommunications — investissements en projets» couvrent les investissements relatifs à des projets TIC existants ou nouveaux. Les investissements concernent notamment des applications relatives aux députés, les applications des domaines législatif, administratif et financier ainsi que celles relatives à la gouvernance des TIC. La hausse de 78 % des dépenses de ce poste entre 2015 et 2016 est due principalement aux crédits supplémentaires issus de virements internes à la suite d'une réorganisation interne et du transfert d'activités en 2016 dans le but de gérer certains projets informatiques de façon plus décentralisée, du développement de nouveaux projets, notamment dans la numérisation des processus, et de la décision d'engager certains développements du programme e-Parlement plus tôt que prévu.

G. Chapitre 2 3 «Dépenses de fonctionnement administratif courant»

Tableau 14

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 2 3

(en EUR)

Article	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
2 3 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	31 %	1 379 855	1 406 202	- 26 347	- 2 %
2 3 7	Déménagements	26 %	1 167 644	1 064 562	103 082	10 %
2 3 8	Autres dépenses de fonctionnement administratif	23 %	1 039 959	854 288	185 671	22 %
Autres	Autres	19 %	843 380	1 133 423	- 290 043	- 26 %
Chapitre 2 3 — Dépenses de fonctionnement administratif courant		100 %	4 430 838	4 458 475	- 27 637	- 1 %

⁽¹⁶⁾ Technologies de l'information et de la communication.

48. Tous les postes du chapitre ont contribué au virement de ramassage C8. Tout a été fait pour maintenir sous contrôle les dépenses de fonctionnement administratif courant. L'évolution de l'article 2 3 7 «Déménagements» s'explique par un manque de manutentionnaires dans les magasins, ce qui a obligé à faire appel à des manutentionnaires externes. L'augmentation des crédits de l'article 2 3 8 «Autres dépenses de fonctionnement administratif» est principalement due à un besoin plus élevé d'uniformes lié à l'internalisation du déplacement des députés (chauffeurs) et de la sécurité.

H. Chapitre 3 0 «Réunions et conférences»

Tableau 15

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 3 0

(en EUR)

Article	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
3 0 0	Frais de missions et de déplacements entre les trois lieux de travail du personnel	79 %	26 050 083	25 160 802	889 282	4 %
3 0 4	Frais divers de réunions	18 %	6 080 262	5 218 479	861 783	17 %
3 0 2	Frais de réception et de représentation	3 %	908 552	790 911	117 641	15 %
Chapitre 3 0 — Réunions et conférences		100 %	33 038 898	31 170 192	1 868 705	6 %

49. En 2016, 34 457 missions ⁽¹⁷⁾ ont eu lieu (2015: 34 459 missions), représentant au total 99 660 jours de missions (2015: 98 674). Les missions se sont majoritairement réparties entre les trois lieux de travail du Parlement (Bruxelles: 4 546 missions, Strasbourg: 21 393 missions et Luxembourg: 2 187 missions). Hormis l'augmentation du nombre de jours de missions, l'augmentation des crédits de l'article 3 0 0 «Frais de missions et de déplacements entre les trois lieux de travail du personnel» s'explique par l'adaptation des indemnités journalières et des plafonds de frais d'hébergement (à partir du 10 septembre 2016), la première en neuf ans ⁽¹⁸⁾.
50. La principale raison de l'augmentation des crédits de l'article 3 0 4 «Frais divers de réunions» est la demande, supérieure aux prévisions, de boissons, et notamment d'eau minérale, servies lors des réunions officielles et administratives.

I. Chapitre 3 2 «Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion»

Tableau 16

Évolution des engagements de crédits de 2015 à 2016: chapitre 3 2

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	27 %	29 494 023	31 157 602	- 1 663 579	- 5 %

⁽¹⁷⁾ Toutes les données pour 2016 se basent sur le décompte des missions au 14 février 2017.

⁽¹⁸⁾ L'adaptation précédente décidée par le Conseil remontait à 2007.

(en EUR)

Poste	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	15 %	16 286 377	16 140 245	146 132	1 %
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	14 %	15 019 157	13 018 782	2 000 375	15 %
3 2 1 0	Acquisition d'expertise pour les services de recherche parlementaire, la bibliothèque et les archives	7 %	7 273 589	6 995 311	278 278	4 %
3 2 0 0	Acquisition d'expertise	6 %	6 461 534	6 768 248	- 306 713	- 5 %
Autres	Autres	31 %	33 453 965	33 719 587	- 265 621	- 1 %
Chapitre 3 2 — Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion		100 %	107 988 646	107 799 775	188 871	0 %

51. Le poste 3 2 4 4 «Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers» couvre les subventions accordées pour les groupes de visiteurs et les frais de supervision et d'infrastructure associés, les frais de gestion du programme Euroscola et le financement des stages pour les multiplicateurs d'opinion originaires de pays tiers. Les engagements de ce poste ont baissé par rapport à 2015 en raison de la diminution du nombre de visiteurs en 2016 à la suite des attentats terroristes à Bruxelles.
52. Le poste 3 2 4 2 «Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques» couvre en particulier des dépenses en matière de publications, d'activités d'information, de relations publiques et de participation à des manifestations publiques, foires et expositions dans les États membres et les pays candidats, ainsi que des dépenses liées à la mise à jour de l'Observatoire législatif (OEIL). On relève une légère augmentation des dépenses en 2016 en raison du lancement du second semestre des écoles ambassadrices du Parlement européen dans tous les États membres. Ce programme comprend diverses activités et entend mettre en place un réseau d'écoles, de professeurs et d'élèves qui s'engagent auprès du Parlement européen, de ses députés et des bureaux d'information pour sensibiliser à la démocratie parlementaire européenne et aux valeurs de la citoyenneté européenne (voir point 117 ci-après).
53. Le poste 3 2 4 8 «Dépenses d'information audiovisuelle» couvre les dépenses liées au budget de fonctionnement du secteur audiovisuel, la transmission en direct sur l'internet des séances plénières et des réunions des commissions parlementaires et la création d'archives appropriées garantissant aux citoyens l'accès permanent à ces informations. L'augmentation importante de ce poste entre 2015 et 2016 résulte de plusieurs événements exceptionnels imprévus qu'il fallait couvrir ainsi que de l'intérêt croissant des députés au Parlement européen et de nouvelles chaînes de télévision pour les installations audiovisuelles de la DG Communication.
54. En 2016, la production de matériel audiovisuel a représenté 1 831 projets sur Europe by Satellite (séances plénières, réunions des commissions, événements politiques, etc.), le service photo a couvert 4 009 événements (dont 2 094 demandes des députés) et 1 841 projets radio, 3 861 enregistrements Voxbox face aux caméras, 1 038 projets multimédia et 2 106 projets télévisuels ont été produits. Le système Teletrax (218 chaînes européennes regroupant 80 % du public européen) a desservi 208 canaux qui ont utilisé des images produites par les services du Parlement. Ces images ont été utilisées 66 251 fois pour une durée totale de 610 heures.
55. L'augmentation de 4 % du poste 3 2 1 0 «Acquisition d'expertise pour les services de recherche parlementaire, la bibliothèque et les archives» par rapport à 2015 s'explique par l'augmentation de la demande (et de l'offre) de produits de recherche, dont le travail éditorial, ainsi que par l'augmentation des manifestations organisées. De plus, le coût des sources d'information en ligne a augmenté puisque l'offre est adaptée aux besoins d'information des députés.

56. En ce qui concerne le poste 3 2 0 0 «Acquisition d'expertise», la baisse enregistrée entre 2015 et 2016 est due principalement à l'expertise relative à des projets informatiques qui avaient été reportés et qui ont été suspendus.

J. **Chapitre 4 0 «Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes»**

Tableau 17

Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 4 0

(en EUR)

Article	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
4 0 0	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits	55 %	61 000 000	58 950 000	2 050 000	3 %
4 0 2	Financement des partis politiques européens	28 %	30 575 015	27 913 879	2 661 136	10 %
4 0 3	Financement des fondations politiques européennes	17 %	18 377 156	16 060 699	2 316 457	14 %
Chapitre 4 0 — Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes		100 %	109 952 171	102 924 578	7 027 593	7 %

57. L'article 4 0 0 «Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits» couvre pour les groupes politiques et les membres non inscrits les dépenses de secrétariat, administratives et de fonctionnement, et les dépenses liées à leurs activités politiques et d'information. L'augmentation de 3 % des engagements sur le présent article par rapport à 2015 est principalement due au fait que l'année 2016 était la première année complète d'existence du groupe Europe des nations et des libertés (ENF) (créé le 15 juin 2015).
58. Les articles 4 0 2 et 4 0 3 concernent des subventions qui sont octroyées pour soutenir le programme de travail annuel des partis politiques au niveau européen ou des fondations politiques au niveau européen. Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union ⁽¹⁹⁾. Une fondation politique au niveau européen est «une entité ou un réseau d'entités qui [...] est affilié(e) à un parti politique au niveau européen et qui, par ses activités, dans le respect des buts et des valeurs fondamentales défendus par l'Union européenne, soutient et complète les objectifs du parti politique au niveau européen» ⁽²⁰⁾.
59. Pour les partis et les fondations politiques européens, le taux de cofinancement maximal possible par le Parlement européen est de 85 % des dépenses éligibles ⁽²¹⁾. L'augmentation des deux articles de 2015 à 2016 est due aux décisions du Bureau concernant l'octroi de subventions.

⁽¹⁹⁾ Article 10, paragraphe 4, du traité sur l'Union européenne.

⁽²⁰⁾ Article 2, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 2004/2003 du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au statut et au financement des partis politiques au niveau européen (JO L 297 du 15.11.2003, p. 1).

⁽²¹⁾ Article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2004/2003.

K. Chapitre 4 2 «Dépenses relatives à l'assistance parlementaire»

Tableau 18

Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 4 2

(en EUR)

Article	Intitulé	Ventilation du chapitre en 2016	2016	2015	Différence	Variation 2016/2015
4 2 2	Dépenses relatives à l'assistance parlementaire	100 %	194 405 139	184 233 696	10 171 443	6 %
Chapitre 4 2 — Dépenses relatives à l'assistance parlementaire		100 %	194 405 139	184 233 696	10 171 443	6 %

60. Les députés peuvent utiliser leur indemnité d'assistance parlementaire afin d'engager des assistants parlementaires accrédités, travaillant à Bruxelles ou à Strasbourg sous un statut spécifique, ou des assistants locaux ⁽²²⁾, travaillant sur base de contrats de droit national dans les circonscriptions des députés. Pour les assistants locaux, l'indemnité couvre les factures, les salaires et les frais de voyage. Pour les assistants accrédités sont couverts les salaires, les allocations et les frais de mission de ces agents, ainsi que les frais relatifs aux cours de formation professionnelle externes.
61. L'augmentation des engagements de 2015 à 2016 s'explique par le fait que, à la suite d'une décision de l'autorité budgétaire, l'enveloppe consacrée à l'assistance parlementaire a été augmentée, à compter du 1^{er} janvier 2016, de 1 500 EUR par mois et par député.
62. Au 31 décembre 2016, 1 924 assistants parlementaires accrédités travaillaient au Parlement, 2 247 assistants locaux avaient un contrat de travail avec un député (dont 68 par l'intermédiaire des groupements) et l'on dénombrait également 685 prestataires de services (autres que des tiers payants) et 731 tiers payants (dont 34 par l'intermédiaire des groupements). En moyenne, chaque député a employé 2,6 assistants accrédités et 3 assistants locaux ⁽²³⁾. En 2016, le nombre d'assistants locaux employés par député variait de 0 à 20. Si 122 députés n'employaient pas du tout d'assistants locaux à la fin de l'année 2016, 19 députés ont recruté plus de 10 personnes dans leur État membre d'élection cette année-là. Par ailleurs, 423 députés n'avaient pas de contrat en cours avec un prestataire de services fin 2016.
63. Les paiements en 2016 relatifs aux assistants parlementaires locaux domiciliés hors zone euro ont été effectués en utilisant un taux de change fixe pour toute l'année entre l'euro et les autres devises (taux du mois de décembre 2015), conformément à la réglementation en vigueur.
64. Lors de sa réunion du 26 octobre 2015, le Bureau a adopté une série de modifications aux mesures d'application du statut des députés. Tant l'administration que les députés doivent s'adapter aux nouvelles pratiques introduites par ces modifications. Les nouvelles dispositions ont été mises en application tout au long de l'année 2016.

L. Chapitre 4 4 «Réunions et autres activités des députés et anciens députés»

65. En 2016, ce chapitre a représenté 0,02 % des engagements, avec un montant de 420 000 EUR (2015: 400 000 EUR).

M. Titre 10 «Autres dépenses»

66. Les chapitres inscrits sous cette rubrique ne comportent que des crédits provisionnels qui ne peuvent être engagés qu'à la suite d'un virement préalable sur un poste opérationnel. Ces virements ont été examinés dans la partie I du présent rapport. Les crédits initiaux de ce titre se sont élevés à 6 000 000 EUR (2015: 11 700 000 EUR), soit 0,3 % de l'ensemble du budget 2016.

⁽²²⁾ Prestataires de services, stagiaires, tiers payants et personnel engagés par les députés sous contrat de droit national.

⁽²³⁾ Moyenne calculée sur la base de 751 députés (y compris donc les députés qui n'ont que des contrats d'assistants accrédités ou qui n'ont que des contrats d'assistants locaux).

III. OBJECTIFS 2016 ET RÉSULTATS

67. En 2016, l'activité législative du Parlement a considérablement augmenté à l'approche de la moitié de la législature 2014-2019. Les directions générales des services de recherche parlementaire, des politiques internes et des politiques externes ont apporté aux députés, au Parlement européen et aux commissions parlementaires une aide et des connaissances dans le cadre du travail parlementaire. La rationalisation et la modernisation de secteurs clés de l'administration du Parlement se sont poursuivies.
68. Un événement politique marquant de 2016 a été le référendum du 23 juin 2016 au Royaume-Uni (vote sur le «Brexit»). Le président du Parlement européen a souligné que, tant que le Royaume-Uni serait un membre à part entière de l'Union européenne, les députés et le personnel britanniques du Parlement européen jouiraient exactement des mêmes droits et obligations que tous les autres députés et membres du personnel de l'institution. Le référendum a eu des retombées considérables sur les directions générales politiques, qui ont été sollicitées pour suivre ce processus et produire une documentation analytique fondée sur des travaux de recherche afin d'évaluer l'incidence du retrait du Royaume-Uni dans les domaines d'action et la législation de leurs ressorts respectifs.
69. L'année 2016 a aussi été marquée par la dégradation du contexte sécuritaire et par des attaques terroristes. Le 22 mars 2016, des attentats coordonnés ont été perpétrés à l'aéroport de Bruxelles et à la station de métro de Maelbeek, proche des bâtiments du Parlement à Bruxelles. L'état d'alerte au Parlement a été relevé au niveau orange du 22 au 29 mars 2016 et est resté jaune pour le reste de l'année dans les trois lieux de travail et dans les bureaux d'information. Ces attentats ont conduit à prendre des mesures immédiates de renforcement de la sécurité, principalement à Bruxelles, mais aussi à réexaminer les activités de l'institution à la lumière de cette contrainte.
70. Les objectifs poursuivis et les résultats obtenus en 2016, présentés ci-après, se basent sur les priorités et décisions prises par le Bureau en 2016, sur les orientations adoptées par le Parlement dans ses résolutions budgétaires et sur les objectifs et résultats du portefeuille de projets parlementaires ⁽²⁴⁾.

A. Renforcement de la sécurité de l'institution

A.1. Renforcement de la coopération avec les autorités nationales et les autres institutions

71. Le climat sécuritaire mouvementé a encouragé une coopération renforcée en matière de sécurité avec les autorités nationales des pays hôtes, en particulier avec les autorités belges.
72. Un groupe de travail de haut niveau sur les questions de sécurité a été créé, composé d'un nombre très restreint de participants. Deux questions essentielles ont été débattues: la nécessité d'une définition claire et agréée du quartier européen et la mise en place d'une instance unique au sein des autorités belges pour l'examen, le suivi et la mise en œuvre de toute question liée à la sécurité de ce quartier. D'autres questions de portée plus générale ont également été abordées, telles que la couverture CCTV, les mesures de sécurité spécifiques aux événements se déroulant sur la voie publique, la formalisation d'un accord concernant une présence policière et militaire même dans une situation d'alerte minimale et le screening de sécurité des prestataires externes de service employés par les institutions européennes. Des accords ont été trouvés avec les autorités nationales sur ces différents sujets.

A.2. Projet iPACS

73. Le projet iPACS (Integrated Physical Access Control System — système intégré de contrôle d'accès physique) a été adopté par le Bureau le 9 mars 2015 en vue d'acquérir de nouvelles techniques de sécurité et, par-là, de renforcer la sécurité de l'institution en la dotant d'outils technologiques modernes, intégrés, non invasifs et capables d'assimiler les évolutions technologiques futures.
74. Conformément à la décision du Bureau, un planning a été établi, qui prévoit une mise en œuvre progressive sur les trois lieux d'affectation et une durée globale estimée à cinq ans.
75. La mise en œuvre de ce projet avait déjà été entamée au cours de l'exercice 2015, avec la finalisation des procédures d'appel d'offres pour l'acquisition des outils informatiques et de l'expertise.
76. Au cours de l'exercice 2016, des procédures d'appel d'offres relatives au matériel technique ont été finalisées.

⁽²⁴⁾ Ensemble de projets stratégiques adoptés par l'administration du Parlement et devant être mis en œuvre sur une période de trois ans.

77. En outre, le Bureau a demandé de renforcer et de réorganiser les entrées de tous les immeubles du Parlement sur les trois lieux de travail sur base d'un nouveau concept de sécurité. Dans ce contexte, il faut noter que toutes les entrées des divers bâtiments du Parlement à Bruxelles rénovés au cours des exercices 2015 et 2016 ont été, à cette occasion, équipées de nouveaux équipements de contrôle d'accès et ont été intégrées dans le nouveau système central iPACS.
78. La mise en production de nouveaux badges dotés d'une nouvelle technologie sécurisée sera réalisée de manière progressive au cours de l'exercice 2017, soit avec un léger retard par rapport au calendrier initial de mise en œuvre. Ce retard se justifie par le choix de doter ces badges d'une puce électronique issue de la toute dernière génération et des disponibilités de cette technologie de pointe sur le marché.

A.3. Mesures destinées à renforcer la sécurité des bâtiments du Parlement

79. Depuis 2014, le Bureau a pris une série de décisions destinées à adapter le niveau de sécurité et de protection des bâtiments du Parlement aux nouvelles typologies de risques, ces bâtiments ayant été acquis et conçus avant la généralisation du terrorisme. En avril 2016, le Bureau a approuvé une mise à jour globale de tous les travaux de sécurisation et investissements de sécurité approuvés précédemment pour Bruxelles et Strasbourg ainsi que leur planification pour les exercices 2016 et 2017.
80. Parallèlement, le Bureau a également adopté une série de mesures visant à renforcer la sécurité et le niveau de protection des bâtiments centraux du Parlement à Bruxelles et à Strasbourg contre les risques d'intrusion ou d'attentat, par la création d'un périmètre externe autour de ceux-ci.
81. Le Bureau avait ainsi demandé de renforcer et de réorganiser les entrées de tous les immeubles du Parlement sur les trois lieux de travail sur base d'un nouveau concept de sécurité capable de garantir à la fois un environnement de travail sûr et serein pour les activités parlementaires et le maintien de l'ouverture aux citoyens qui caractérise l'institution.

A.4. Internalisation des chauffeurs

82. Au cours de sa réunion du 11 avril 2016, le Bureau a adopté la proposition d'internalisation du service de transport à disposition des députés. L'internalisation vise principalement à améliorer la sécurité des députés, car le Parlement sera dès lors en mesure de procéder à des enquêtes de sécurité sur les chauffeurs avant de les recruter, de fournir des cours de formation continue et d'assurer un suivi de son personnel. Le recrutement de nouveaux chauffeurs sous le statut d'agent contractuel a commencé dès le début de l'année 2017.

B. Renforcer le travail du Parlement et de ses députés afin de compléter le cycle législatif

B.1. Recherche et gestion des connaissances

83. L'année 2016 a été la première année au cours de laquelle le «service de recherche pour les députés» a été pleinement opérationnel en ce qui concerne ses effectifs, son niveau de spécialisation et la gamme de produits et de services proposés aux députés. Outre les réponses aux nombreuses demandes adressées par les députés ou leurs équipes, le service de recherche pour les députés a également produit un nombre croissant de publications destinées aux députés et à l'institution dans son ensemble, toutes conçues de façon à être claires, riches en contenu, accessibles et faciles à lire.
84. Il existe plusieurs types de publications, qui diffèrent au niveau de la longueur et du détail. Les notes «en bref» sont des synthèses d'une à deux pages sur un thème spécifique, tandis que les «briefings» offrent un aperçu plus détaillé d'une mesure, d'un problème ou d'un texte législatif et ont une longueur maximale de douze pages. Les «analyses approfondies et études» fournissent une analyse bien plus complète et détaillée de ces questions. Au total, en 2016, le service de recherche pour les députés a produit 746 publications, dont 330 notes «en bref», 384 «briefings» et 32 «analyses approfondies et études».
85. Le service de recherche pour les députés a également collaboré étroitement avec les deux comités consultatifs de l'Union — le Comité économique et social européen et le Comité des régions — comme prévu dans les accords de coopération signés avec eux en 2014, et a fourni des services à ces organismes en répondant à des demandes spécifiques de recherche et de soutien sous toutes formes. Environ 150 travaux de ce type ont été réalisés en 2015 et en 2016, comme prévu dans ces accords.
86. La bibliothèque du Parlement, outre ses fonctions classiques, fournit également un accès numérique et en ligne pour les députés et le personnel à un très large éventail de sources d'information, y compris à de nombreuses revues, bases de données, actualités et autres sources d'information sur abonnement.

87. En outre, la nouvelle unité de la bibliothèque de droit comparé, créée fin 2015, a entamé avec succès le processus de constitution d'un fonds de référence — tant physique que numérique — dans ce domaine, mais aussi d'établissement de liens avec des bibliothèques comparables dans le monde entier. Elle a organisé une grande conférence sur le rôle des cours constitutionnelles dans la gouvernance multiniveaux en novembre 2016. Parallèlement, l'unité a publié sept études sur les cours constitutionnelles de différents États membres et non membres de l'Union et sur la Cour de justice de l'Union européenne.

B.2. *Accompagnement des priorités politiques*

88. En 2016, l'activité législative du Parlement a considérablement augmenté à l'approche de la moitié de la législature 2014-2019. Il en a découlé une forte augmentation de la production dans les domaines de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne par rapport aux années précédentes.
89. Sept «rapports sur le coût de la non-Europe»⁽²⁵⁾ ont été publiés en 2016, notamment dans les domaines de l'achèvement du marché unique, de l'économie du partage, de la résilience de l'union bancaire, de l'espace de recherche intégré, de la criminalité organisée et de la corruption, et du coût des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen («le coût du non-Schengen»). Cinq «évaluations de la valeur ajoutée européenne» ont été achevées en 2016 sur des questions comme un mécanisme de l'Union pour l'État de droit et les droits fondamentaux, la reconnaissance transfrontalière des adoptions et la coordination des politiques en matière d'impôt sur les sociétés dans l'Union. Ont également été publiés deux «briefings» «valeur ajoutée européenne en action», qui mettent en évidence la valeur ajoutée des politiques existantes de l'Union européenne, sur la politique de sécurité et de défense commune et sur la politique de développement de l'Union.
90. La production législative de la Commission ayant atteint sa vitesse de croisière en 2016, cette année a été marquée par une augmentation très importante du nombre de propositions législatives présentées au Parlement et donc du nombre d'analyses d'impact de la Commission nécessitant une appréciation: 36 évaluations initiales, soit près de trois fois plus qu'en 2015, ont été produites par l'administration du Parlement.
91. En outre, de nouvelles règles relatives aux rapports d'exécution, arrêtées par la Conférence des présidents en avril 2016, ont contribué à une augmentation significative du nombre d'évaluations de la mise en œuvre européenne: 13 évaluations de ce type ont été produites en 2016.
92. Un large éventail d'études, d'ateliers et d'autres activités prospectives ont été organisés au cours de l'année à la demande du comité d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA), composé de 25 députés au Parlement européen désignés par 9 commissions parlementaires. En 2016, 10 publications ont été produites dans ce domaine et ont été publiées sur le site internet du Parlement.
93. Enfin, une nouvelle unité «Global Trends» a été créée en avril 2015 afin de recenser, de suivre et d'analyser les tendances mondiales à moyen et à long terme, en particulier les évolutions dans l'environnement économique, social et politique international, qui pourraient toucher l'Union européenne dans les années à venir. Elle informe les députés sur ces tendances et leurs retombées potentielles au moyen de documents d'information et de séminaires. Parmi ces documents, le nouveau *Global Trendometer*, qui est publié au moins deux fois par an, analyse les évolutions potentiellement importantes pour l'Union. En 2016, l'unité a publié sa première note d'information sur «Les migrations et l'Union européenne: une perspective à long terme», suivie par la première édition du nouveau *Global Trendometer*.

B.3. *Politiques internes*

94. L'année 2016 a été marquée par un niveau élevé d'activités législatives et non législatives. En plus des activités traditionnelles liées à la phase législative, les commissions et les secrétariats des commissions ont continué à fournir un travail considérable pour la définition des priorités interinstitutionnelles, ainsi que dans la phase de consultation et la phase de contrôle. Dans ce contexte, 391 réunions de commissions parlementaires et 135 réunions de trilogue ont été organisées en 2016.
95. Une expertise approfondie et un précieux soutien ont notamment été apportés pour la préparation de la position du Parlement sur la toute première proposition de révision d'un cadre financier pluriannuel (CFP), sous la conduite de la commission des budgets et avec la participation d'un grand nombre de parties concernées. Cela a permis une analyse approfondie du fonctionnement du CFP actuel et l'adoption d'un rapport complet assorti de lignes directrices qui a donné lieu à la tenue de débats de fond et a constitué une contribution précieuse à la proposition de la Commission.
96. En 2016, une expertise importante a également été fournie dans le cadre de la procédure de révision du règlement menée par le groupe de travail de la commission AFCO via l'équipe de projet administrative mise en place pour appuyer ses travaux.

⁽²⁵⁾ Ces rapports analysent les avantages potentiels des actions futures de l'Union dans des domaines d'action où il serait possible d'atteindre une plus grande efficacité ou de servir l'intérêt collectif au moyen d'une action commune au niveau européen.

97. Le 13 avril 2016, un nouvel accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» a été signé. L'administration du Parlement a largement contribué, avec succès, à la préparation des négociations et, après la signature de l'accord, a également travaillé activement à sa mise en œuvre et à son suivi.
98. Une part très importante de l'expertise nécessaire pour le travail des commissions est produite en interne et cette part augmente depuis plusieurs années. En 2016, 382 études et documents d'information internes (dont une centaine de mises à jour de documents existants) ont été produits (contre 352 en 2015 et 218 en 2014).

B.4. *Politiques externes*

99. En 2016, les cinq commissions et sous-commissions chargées des politiques externes ont renforcé le contrôle et le suivi de la politique étrangère de l'Union par, entre autres, un contrôle de la mise en œuvre des instruments financiers et un contrôle budgétaire plus large, des échanges de vues réguliers avec la vice-présidente/haute représentante pour la politique étrangère et la politique de sécurité de la Commission européenne, les commissaires responsables des relations extérieures, le SEAE⁽²⁶⁾ et les hauts fonctionnaires de la Commission chargés des grands dossiers géographiques et sectoriels. Dans le domaine législatif, les commissions ont joué un rôle essentiel dans les travaux de l'équipe de négociation du Parlement lors de nombreux trilogues, notamment sur des dossiers sensibles (règlement relatif aux minerais originaires de zones de conflit, mise à jour du règlement contre la torture, par exemple).
100. Le Parlement a également pris part à des négociations interinstitutionnelles sur les modalités de coopération et d'échange d'informations relatives aux accords internationaux. La mise en œuvre des modalités opérationnelles de l'accès aux documents relatifs au partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement (PTCI) s'est par ailleurs poursuivie, ce qui a permis de traiter un grand nombre de documents et de disposer d'un accès bien plus important à des documents portant sur les négociations commerciales en cours.
101. L'administration du Parlement a également mis en œuvre l'accord administratif conclu avec le SEAE sur le partage de rapports politiques, entre autres en créant une salle de lecture sécurisée et en la gérant au quotidien, et en recourant à la transmission électronique sécurisée.
102. Pour ce qui est des délégations interparlementaires, une attention particulière a été portée à la poursuite de l'application systématique des méthodes et modalités de travail en matière de contrôle mises en place en 2015 et révisées début 2016.
103. Elles ont pour but d'assurer une évaluation et un suivi efficaces des accords internationaux, du niveau d'exécution des instruments financiers de l'Union, des conséquences des programmes et des projets financés par l'Union, du suivi des recommandations formulées par les missions d'observation électorale, de la situation des droits de l'homme ainsi que du suivi de la législation en vigueur ou en cours d'élaboration. Au cours de la période de référence, 66 rapports de mission détaillés («reporting sheets») ont été rédigés, la plupart sur le suivi d'accords internationaux (23) et d'instruments financiers (16), les droits de l'homme (14), le suivi des recommandations des missions d'observation électorale (7) et l'incidence de la législation en vigueur ou en cours d'élaboration (6). Des instructions spécifiques ont également été rédigées afin de rationaliser la préparation et la transmission des rapports de missions et d'améliorer d'autres aspects des travaux des délégations (dont la collecte de données à des fins statistiques).
104. Le département thématique du domaine des politiques externes a poursuivi sa politique de communication intégrée en publiant ses travaux sur le site internet du Think Tank du Parlement et sur le site intranet commun des départements thématiques et en contribuant aux aperçus mensuels des activités des départements thématiques. De plus, en juin 2016, il a inauguré son propre bulletin mensuel d'information.
105. Afin de développer les relations avec les milieux universitaires, les groupes de réflexion et les organisations internationales concernées, le département thématique a organisé treize plateformes politiques, deux forums diplomatiques et deux tables rondes. Il a intensifié sa coopération et l'échange d'informations avec les divisions des affaires politiques et de la diplomatie publique de l'OTAN et ses réunions informelles au niveau des conseillers sont devenues régulières (deux fois par an).
106. La majorité des activités liées au soutien à la démocratie se sont déroulées dans les six pays prioritaires retenus par le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections (Ukraine, Moldavie, Tunisie, Maroc, Tanzanie et Myanmar/Birmanie) et dans une région prioritaire (Balkans occidentaux et Turquie). Neuf délégations d'observation électorale (Ouganda, Pérou, Mongolie, Zambie, Gabon, Jordanie, Géorgie, Moldavie et Ghana) ont eu lieu en 2016.
107. En mars 2016, notamment, le Parlement européen a organisé une Semaine de l'Ukraine, trois journées destinées au lancement d'activités de renforcement des capacités avec le parlement ukrainien. Quatre-vingt députés et hauts fonctionnaires ont participé au programme. À la suite de la Semaine de l'Ukraine, le Parlement européen a signé un protocole d'accord avec le Parlement ukrainien afin de mettre en place un partenariat étroit pour mener des activités de renforcement des capacités avec un pays faisant partie des priorités politiques du Parlement européen.

⁽²⁶⁾ Service européen pour l'action extérieure.

108. En 2016, dans le cadre du programme de soutien aux parlements des Balkans occidentaux et turc, des séances de renforcement des capacités ont été organisées sur toute une série de thèmes, comme l'immigration et la politique d'asile ou la non-discrimination des personnes handicapées. Ce programme a permis de consolider le dialogue parlementaire et d'améliorer l'appropriation régionale. Les politiques et les processus décisionnels de l'Union européenne ont été présentés aux députés et au personnel des parlements des pays candidats à l'occasion de débats avec les députés européens participants, qui les ont aidés à comprendre et à respecter les valeurs de l'Union et les critères d'adhésion.
- B.5. *Amélioration des services liés à la séance plénière et fourniture de services informatiques aux députés dans leurs bureaux de circonscription*
109. Le projet e-Parliament (Parlement électronique) vise à fournir aux députés un outil de rédaction de rapports et à l'intégrer dans la chaîne de production des textes législatifs. Il s'agit en outre de revoir la conception des applications de la plénière. En 2016, le déploiement du compte rendu in extenso s'est achevé et le comité de gouvernance e-Parliament a adopté le programme de travail jusqu'en 2019 (fin de la législature).
110. Un autre projet (ICT4MEPs) vise à améliorer les services TIC fournis aux députés et à leur personnel lorsqu'ils se trouvent dans leur circonscription en leur donnant accès à davantage de ressources et d'applications du Parlement. La première phase du projet a été mise en œuvre en octobre 2016: un accès a été fourni à 1 000 assistants locaux maximum. En outre, un numéro vert international a été mis en place dans tous les États membres pour fournir une assistance dans tous les fuseaux horaires de l'Union et en trois langues (allemand, anglais, français). Un éventail beaucoup plus large de services sera, à terme, accessible depuis l'extérieur à compter de 2017. De nouvelles fonctionnalités ont par ailleurs été ajoutées en 2016 aux systèmes déjà accessibles depuis l'extérieur, comme la possibilité de changer son mot de passe.

C. Communication et accueil des visiteurs

C.1. Médias et dialogue avec les parties prenantes

111. Dans une note au Bureau du 30 novembre 2016, le secrétaire général a fait le point sur les principaux projets et activités menés depuis fin 2014 dans les domaines de la communication et de l'accueil des visiteurs. Ces projets et activités sont entrepris en plus des activités courantes de communication. Ils mettent fortement l'accent sur le renforcement de la stratégie d'accueil des visiteurs du Parlement, les relations avec les médias, l'apport d'expertise aux députés et l'expansion d'une stratégie visant à développer des liens avec d'importants multiplicateurs d'information dans les États membres.
112. En ce qui concerne l'effort pour adapter les canaux de communication au paysage médiatique en mutation, le Parlement a suivi de près la refonte des activités relatives aux médias et l'approche globale qui consiste à passer d'une couverture orientée vers une plateforme à une couverture thématique et axée sur le public.
113. Le site internet du Parlement offre aux citoyens, aux députés, au personnel, aux médias, aux parties prenantes et aux visiteurs une multitude d'informations, ainsi que des instruments en ligne à la pointe de la technologie permettant de renforcer la communication en ligne. Dans ce contexte, la réorganisation du site internet EP News a été lancée en 2016.
114. De plus, la réforme d'EuroparlTV a fait l'objet de plusieurs notes adressées au groupe de travail du Bureau sur l'information et la communication et est désormais sur le point d'aboutir. En se fondant sur différentes études et évaluations, le service vidéo du Parlement européen a commencé à produire de manière plus ciblée, en analysant les canaux de distribution et les publics avant la production afin d'améliorer la popularité des vidéos et le sentiment d'appropriation qu'elles suscitent.
115. Une note sur les relations de confiance avec les journalistes au travers de diverses activités quotidiennes et divers moyens de communication des membres du service de presse du Parlement a été examinée, en rappelant que l'objectif principal des activités de ce service de presse consiste à augmenter la visibilité du Parlement européen.
116. Dans le cadre du projet de dialogue avec les parties prenantes, la coopération entre les secrétariats des commissions et les bureaux d'information du Parlement a été intensifiée afin d'organiser un dialogue plus systématique avec les parties prenantes sur les questions législatives débattues au Parlement européen. Le projet vise à associer les parties prenantes dans les États membres et les incite à participer au processus législatif du Parlement européen grâce à un dialogue actif avec les rapporteurs.

C.2. Programme des écoles ambassadrices du Parlement européen

117. Une autre étape clé a été l'approche novatrice qui consiste à nouer des contacts avec des écoles dans les États membres de l'Union grâce au programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen». Ce projet a pour but de créer un réseau en expansion constante d'écoles collaborant avec le Parlement européen, ses députés et les bureaux d'information du Parlement européen. Les écoles intéressées doivent déposer leur candidature pour devenir membres du réseau et mener ensuite des activités pédagogiques visant à sensibiliser leurs élèves à la démocratie parlementaire et aux valeurs citoyennes européennes. Le groupe de travail a donné son accord pour le lancement d'une phase pilote dans six États membres au titre de l'année scolaire 2015/2016 et a fourni une évaluation positive du résultat. En conséquence, le Bureau a approuvé le lancement du programme «Écoles ambassadrices du Parlement européen» dans tous les États membres le 3 octobre 2016.

C.3. Projets en matière de visites

118. Le Parlement européen s'efforce d'améliorer l'expérience des visiteurs tant sur les sites du Parlement à Bruxelles et à Strasbourg que dans les bureaux d'information du Parlement dans les États membres. Au cours des dernières années, il s'est avéré nécessaire de mettre en place un dispositif d'accueil efficace, instructif et cohérent, ainsi que d'autres installations destinées à tous les visiteurs dans ses différents pôles d'attraction. En 2016, en application de la stratégie d'accueil des visiteurs adoptée par le Bureau le 27 avril 2015, le Parlement a continué d'améliorer les offres aux visiteurs à Bruxelles, à Strasbourg et dans les bureaux d'information.
119. La Maison de l'histoire européenne, dont les travaux ont été clôturés en 2016 et l'ouverture était prévue en mai 2017, est l'un des projets spécifiques destinés aux visiteurs. Sur le plan conceptuel et académique, elle offre une vision intellectuellement rigoureuse mais originale et riche en perspectives de l'histoire du continent européen, d'un point de vue européen plutôt que national. Sur le plan muséologique, la Maison de l'histoire européenne s'est donnée la mission sans précédent de constituer une grande nouvelle collection ex nihilo.
120. Depuis la fin de l'année 2016, un nouveau point d'accueil pour les groupes de visiteurs est situé dans le bâtiment Atrium à Bruxelles. L'objectif principal de ce projet est de mieux gérer le flux des visiteurs attendu après l'ouverture de la Maison de l'histoire européenne. Les groupes de visiteurs du site du Parlement sont ainsi accueillis dans un cadre chaleureux et sympathique. L'espace d'accueil des visiteurs permet une entrée en matière sûre et accueillante.
121. Le concept du centre d'accueil des visiteurs «Station Europe» a été approuvé par le Bureau lors de sa réunion du 18 mai 2015 et concrétisé en 2016. Ce projet a converti le bâtiment de l'ancienne gare du Luxembourg en point d'orientation pour le parcours des visiteurs du Parlement européen, avec des applications interactives et conviviales, et son premier étage en un espace pour l'organisation de manifestations et de réceptions.
122. Le projet de coopération avec les autorités belges concernant l'utilisation de la maison de l'ancien artiste Wiertz et de son jardin a été présenté au Bureau lors de sa réunion du 8 juin 2015. Le jardin Wiertz longe directement le bâtiment Paul-Henri Spaak et est aisément accessible depuis les entrées principales du Parlement. Le Bureau a confié au secrétaire général la tâche d'entamer des discussions préliminaires avec les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, responsables du musée Wiertz, et avec la Régie des bâtiments de Belgique, responsable des bâtiments du musée, avec la participation des présidents et coprésidents du groupe de travail sur la politique de l'information et de la communication, et du groupe de travail «Bâtiments, transports et Parlement vert», concernant la possibilité d'utiliser la maison et le jardin de l'artiste. Le projet s'est poursuivi en 2016 et l'État belge a proposé au Parlement la signature d'un contrat de location à long terme de cinquante ans au prix symbolique de 1 EUR.
123. Un autre projet important qui est en train de se mettre en place est la modernisation des espaces d'accueil accessibles au public dans les bureaux d'information du Parlement, qui a débuté par l'ouverture des centres «Europa Experience» à Berlin en 2016 et à Ljubljana en 2017 et se poursuivra par la modernisation prochaine des installations à Strasbourg.

C.4. Manifestations et expositions

124. Le Parlement favorise l'interaction avec les citoyens par l'intermédiaire de manifestations récurrentes et occasionnelles, notamment:
- la Journée de l'Europe (9 mai), qui marque l'anniversaire de la déclaration faite en 1950 par Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères. En 2016, comme chaque année, le Parlement européen a célébré l'événement en organisant des journées «Portes ouvertes» sur ses lieux de travail, ainsi que dans les États membres. À Bruxelles, cette manifestation a été organisée en collaboration avec les autres institutions de l'Union qui y ont leur siège;

- la Rencontre des jeunes européens (EYE). Sous la devise «Le changement, c'est ensemble», 7 500 Européens de 16 à 30 ans se sont réunis à Strasbourg les 20 et 21 mai 2016 pour échanger leurs idées et points de vue sur des questions liées à la jeunesse. Le Bureau a confirmé le 6 juin 2016 qu'il en ferait une manifestation récurrente organisée tous les deux ans dans le cadre d'une stratégie de communication bilatérale, ouverte et continue avec les jeunes. La prochaine rencontre EYE aura lieu en mai 2018.

C.5. Prix LUX, prix Sakharov et prix du citoyen européen

125. Le prix LUX poursuit un double objectif: diffuser plus largement les films européens en Europe et encourager l'ouverture d'un débat européen sur les problèmes de société. À cet effet, le prix LUX favorise la distribution des trois films en compétition en sous-titrant chacun d'eux dans les 24 langues officielles de l'Union ainsi qu'en produisant une copie numérique par pays. Les cérémonies du 10^e anniversaire du prix LUX ont eu lieu le 10 octobre 2016.
126. Le Parlement européen soutient les droits de l'homme en décernant chaque année le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, créé en 1988. Ce prix est décerné à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la lutte pour les droits de l'homme dans le monde et attire l'attention sur les violations des droits de l'homme tout en apportant un soutien aux lauréats ainsi qu'aux causes pour lesquelles ils se battent. Lauréates du prix en 2016, Nadia Mourad Bassi Taha et Lamiya Aji Bachar ont toutes deux survécu à l'esclavage sexuel auquel les avait soumises l'État islamique et sont devenues les porte-paroles des femmes victimes des violences sexuelles de cette organisation terroriste. Elles sont des porte-étendards de la communauté yézidie en Iraq, une minorité religieuse qui est la cible d'un génocide perpétré par les combattants de l'État islamique.
127. Depuis 2008, le Parlement européen décerne chaque année le prix du citoyen européen aux projets et initiatives qui facilitent la coopération transfrontalière ou favorisent la compréhension mutuelle au sein de l'Union. Le prix, qui a une valeur symbolique, vise aussi à saluer le travail de ceux qui, par leurs activités quotidiennes, mettent en avant les valeurs européennes. En 2016, le Parlement européen a honoré 50 personnes et organisations de 26 pays de l'Union. Des cérémonies nationales de remise de prix ont été suivies d'une cérémonie centrale en octobre 2016 à Bruxelles.

C.6. Ask EP

128. Le service des demandes d'informations des citoyens (Ask EP) répond aux demandes d'informations du grand public concernant le Parlement et les questions européennes en général. La législature 2014-2019 a connu une augmentation significative du volume des demandes, en raison principalement de campagnes apparemment coordonnées d'envoi de courriers sur des questions d'actualité. Bien entendu, l'unité répond aux courriers dans la langue officielle dans laquelle le citoyen a rédigé sa lettre ou son courrier électronique. En 2016, le service a reçu 8 967 lettres ou courriels de citoyens et 82 923 demandes d'informations dans le cadre de campagnes organisées.
129. Une série de réponses du Parlement européen à des questions fréquentes accessibles au public — environ 50 thèmes actuellement couverts — est disponible sur une plateforme conçue spécialement à cet effet (AskEP.net) sur le site internet du Parlement. Parallèlement, des dispositions sont prises en vue d'installer une borne interactive sur les questions des citoyens au Parlamentarium.

C.7. Autres activités

130. En 2016, un nouveau programme de travail pluriannuel a été lancé pour les subventions dans le domaine de la communication, couvrant deux domaines — médias et manifestations — pour la période 2016-2019. Il prévoit le cofinancement de projets sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions conformément au règlement financier et vise à mieux faire connaître le rôle du Parlement européen, ses pouvoirs et sa nature politique, ainsi qu'à diffuser des informations sur le Parlement et ses activités et à permettre une meilleure connaissance et une compréhension accrue des trois piliers autour desquels s'articulent les travaux du Parlement européen, à savoir la politique, l'action et les valeurs.
131. Les subventions dans le domaine des médias (télévision, radio, en ligne) sont octroyées sur la base d'accords de partenariat pluriannuels avec un nombre limité de médias dans les États membres ayant une portée minimale, tandis que les subventions dans le domaine des manifestations sont attribuées directement aux organisations admissibles établies dans les États membres. Dans la catégorie des médias, 102 partenariats ont été conclus et 48 subventions — sur 79 demandes reçues — ont été accordées en 2016, pour un montant total de 3,9 millions d'EUR. Dans la catégorie des manifestations, 18 subventions — sur 64 propositions reçues — ont été accordées en 2016 pour un montant total de 0,8 million d'EUR.

132. Les règles régissant le paiement de contributions financières aux groupes de visiteurs parrainés ont été révisées par une décision du Bureau d'octobre 2016 afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation de ce processus.

D. Poursuite de la réalisation des programmes pluriannuels visant à rationaliser et à moderniser des secteurs clés de l'administration du Parlement

D.1. Politique immobilière

133. La politique immobilière est une politique à long terme, qui ne suit pas le rythme annuel du budget de l'Union. Afin de parvenir à un optimum à long terme, une planification sur cinq à dix ans est nécessaire, tout en gardant à l'esprit l'évolution des besoins dans une perspective de vingt à vingt-cinq ans. Les projets immobiliers nécessitent souvent des ressources financières pluriannuelles qui doivent être planifiées dans le cadre d'une bonne gestion financière.
134. L'acquisition de bâtiments a été la politique principale menée par le Parlement dans le cadre des investissements dans les infrastructures depuis la décision du Conseil européen d'Édimbourg de 1992 établissant les sièges des institutions de l'Union européenne. La rénovation des bâtiments est en revanche une activité relativement nouvelle qui prendra de plus en plus d'importance en raison du vieillissement du parc immobilier. Dans les années à venir, des travaux importants de rénovation de grands bâtiments, tels que le bâtiment Paul-Henri Spaak, devraient avoir lieu.
135. Le Bureau devra prendre une décision sur la rénovation du bâtiment Paul-Henri Spaak et sur les mesures connexes.
136. En 2016, les projets immobiliers dans les trois principaux lieux de travail et les bureaux d'information se sont poursuivis, comme indiqué ci-après.

Bruxelles

137. En juin 2014, alors que le propriétaire n'avait pas encore achevé les travaux, quelque 1 000 membres du personnel ont déménagé dans le bâtiment Square de Meeûs. Ce déménagement était l'étape principale permettant la mise à disposition d'espaces supplémentaires dans les bâtiments principaux à destination des groupes politiques et d'éviter ainsi de grandes opérations de déménagement de bureaux de députés pendant la législature.
138. Les travaux relevant de la responsabilité du propriétaire ont été finalisés entre la date d'occupation du bâtiment, en juin 2014, et avril 2016. Un accord a été conclu avec le propriétaire, comprenant la réception provisoire du bâtiment, une redevance pour l'occupation du bâtiment à compter de juin 2014 et l'entrée en vigueur du contrat d'usufruit. Cet accord a été approuvé par le Bureau lors de sa réunion du 14 décembre 2015; le contrat d'usufruit de douze ans avait déjà été approuvé en 2013.
139. La première phase de la construction du bâtiment Martens s'est achevée en 2016 et le transfert du promoteur au Parlement a eu lieu à la fin du mois de juin 2016. Au cours de la deuxième phase du projet, qui a débuté, le Parlement est chargé des travaux d'aménagement et d'adaptation. La troisième phase comprendra l'installation du mobilier et des équipements. L'achèvement de ces tâches et la livraison du bâtiment est prévue au premier semestre 2018.
140. Lors de sa réunion du 7 octobre 2015, le Bureau a autorisé le secrétaire général à finaliser les négociations en vue de la signature d'un contrat d'usufruit à long terme pour le nouveau centre de formation professionnelle. À cette fin, le bâtiment existant Montoyer 63, techniquement obsolète, sera détruit et le centre de formation sera reconstruit sur le même site. Un contrat d'usufruit de vingt et un ans a été signé au début de l'année 2016. Au cours des vingt-quatre mois que durera la construction du nouveau centre de formation, le bâtiment Belmont Court sera temporairement loué auprès du même fournisseur.
141. Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Bureau a décidé de lever l'option d'achat du bâtiment Montoyer 75 pour un montant de 1 EUR. En 2005, le Parlement avait signé un bail de longue durée avec option d'achat après paiement de loyers pendant dix ans équivalant au coût du bâtiment.
142. Le Bureau a approuvé l'extension de la crèche Wayenberg lors de sa réunion du 11 novembre 2016. La crèche a été initialement ouverte en 2005 et le site est propriété du Parlement européen. Les travaux d'extension devraient être achevés en 2019.
143. La réception provisoire du bâtiment Eastman, qui accueille la Maison de l'histoire européenne, a eu lieu en 2016. Sur le plan architectural, les responsables du projet ont choisi un bâtiment existant qui n'avait pas été conçu comme un musée et l'ont transformé en un modèle d'architecture et de conception contemporaine de pointe, susceptible d'abriter un nouveau grand musée.

Luxembourg

144. Le projet KAD (Konrad Adenauer) constitue l'axe principal de la politique immobilière du Parlement à Luxembourg. Le nouveau bâtiment KAD concentrera les activités à Luxembourg en un seul complexe immobilier afin de rationaliser les coûts. Le projet comporte deux phases: le chantier EST et le chantier OUEST. La fin du chantier EST est prévue pour 2018, celle du chantier OUEST pour 2021. À la suite de la décision du Bureau du 6 juillet 2015, la décision sur l'avenir de l'ancien bâtiment KAD sera prise au début de la prochaine législature. Comme lors des exercices précédents, la commission des budgets a autorisé en 2016 un virement de fin d'exercice pour le préfinancement du projet. Ce virement s'est élevé à 53,5 millions d'EUR (voir point H sur les virements).
145. Jusqu'à la mise en service du nouveau bâtiment KAD, il est nécessaire de prolonger la location du bâtiment GEOS. Une prolongation jusqu'à la fin de l'année 2018 a donc été négociée.

Strasbourg

146. Le bâtiment Havel a été construit en 1955 et a été la propriété du Conseil de l'Europe. En 2012, il a été acquis par le Parlement et a ensuite fait l'objet d'une rénovation complète avec une mise aux normes en vigueur. Ce projet comporte deux parties: la rénovation du bâtiment proprement dit et une passerelle de liaison avec le bâtiment Pflimlin et les aménagements des abords. Le projet a bien avancé en 2016 et la mise en service était prévue pour le printemps 2017.
147. En outre, dans le cadre de la modernisation des espaces d'accueil, un Parliamentarium est en cours de construction à Strasbourg. Les travaux ont débuté en 2016 et progressent bien. L'ouverture est prévue pour 2017.

Bureaux d'information

148. À Berlin, les travaux de construction d'un mini-Parliamentarium baptisé «Europa Experience» au rez-de-chaussée de la Maison de l'Europe ont été achevés en 2016. «Europa Experience» a été ouvert en mai 2016 et offre aux visiteurs la possibilité d'en savoir plus sur la politique européenne.
149. À Ljubljana, les travaux d'aménagement spécifique dans la nouvelle Maison de l'Europe ont été réceptionnés le 27 septembre 2016. L'occasion a été saisie pour installer des éléments interactifs de l'«Expérience Europe» dans l'espace public afin de le rendre plus attrayant. Les services ont emménagé mi-octobre 2016 dans les nouveaux locaux.
150. Pour les Maisons de l'Europe de Varsovie, Paris et Barcelone, les avenants de prolongation des baux ont été signés dans le courant de 2016.
151. Les travaux d'extension des capacités d'accueil de la Maison Jean Monnet à Bazoches et d'amélioration du niveau de ses installations se sont achevés en 2016. Le Parlement utilisera davantage le bâtiment pour un certain nombre de programmes d'apprentissage et de développement phares, ainsi que pour d'autres manifestations.

Politique de maintenance

152. Une programmation pluriannuelle de travaux d'entretien et de maintenance a été mise en place. Pour l'année 2016, quelques faits marquants peuvent être mentionnés.
153. À Bruxelles, on peut citer l'étude sur les possibilités d'amélioration de l'utilisation des ascenseurs et du trafic vertical des utilisateurs du bâtiment Spinelli (en cours), l'achèvement de la première phase de la rénovation de l'installation électrique du bâtiment Wiertz, la rénovation de la chaufferie du bâtiment Remard et des travaux indispensables pour assurer la continuité de service de la chaufferie du bâtiment Spaak. La rénovation de la cabine haute tension de l'Atrium a été achevée. Les travaux préparatoires relatifs aux appels d'offres pour la modernisation des installations de gestion technique centralisée et de détection incendie ont débuté.
154. À Strasbourg, les principales actions effectuées en 2016 sont le rafraîchissement des bureaux et le remplacement des pompes à chaleur du bâtiment Weiss ainsi que la rénovation des systèmes de sécurité incendie et de gestion technique centralisés du bâtiment Madariaga.

155. Suite à l'incident du plafond de l'hémicycle à Strasbourg et à sa reconstruction immédiate en 2008, le Parlement a fait procéder, par mesure de précaution, à des vérifications des plafonds des salles, locaux et circulations les plus importants du bâtiment WEISS. Suite à ces vérifications, des non-conformités et des défauts de l'ouvrage par rapport aux normes et règles de l'art en matière de construction ont été établis. Le Parlement a assigné en réparation son assureur et les entreprises qui ont participé à la réalisation des ouvrages sinistrés, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre responsables de l'acte de construire, ainsi qu'à l'encontre des bureaux de contrôles responsables de la surveillance de la construction. S'agissant d'un domaine extrêmement technique, le tribunal a désigné un collège de trois experts, lui confiant la mission de déterminer les causes des incidents et d'évaluer le préjudice du Parlement. Le même collège d'experts a aussi traité un autre problème qui a été découvert: le mauvais état de la protection de la charpente métallique (flocage) supportant la toiture du bâtiment. Ce travail d'expertise a été clôturé le 31 mars 2016, permettant à la procédure judiciaire de se poursuivre en vue soit d'un accord amiable, soit d'une décision judiciaire. L'aspect technique du dossier étant clôturé, les travaux principaux ont pu avoir lieu en 2016 et vont se terminer en 2017.
156. Pour les activités de maintenance à Luxembourg, l'optimisation des prestations de nettoyage ainsi que l'attribution de deux nouveaux contrats relatifs aux prestations de nettoyage et l'entretien des espaces verts ont mené à des économies considérables dans les années 2015 et 2016 par rapport à 2014 (début d'optimisation des prestations). L'entrée en vigueur du contrat portant sur le gros œuvre et le second œuvre en février 2016 a permis d'augmenter la qualité de service, de diminuer les délais d'intervention, d'obtenir des prix plus avantageux et de simplifier la gestion administrative.

D.2. Politique environnementale

157. Le Parlement européen reconnaît qu'il lui incombe de contribuer de façon positive au développement durable en tant qu'objectif à long terme, non seulement au travers de son rôle en matière de politique et de procédure législative, mais encore dans le contexte de son fonctionnement et des décisions qu'il prend au quotidien.
158. Dans le cadre de son engagement environnemental, le Parlement utilise le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), outil de gestion conçu par l'Union européenne à l'intention des organismes privés et publics afin qu'ils évaluent et améliorent leurs performances environnementales, conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le règlement (CE) n° 761/2001 et les décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE⁽²⁷⁾. Les trois sites de travail du Parlement sont enregistrés dans le système EMAS depuis décembre 2007. En 2016, l'enregistrement a été prorogé jusqu'au 17 décembre 2019.
159. Conformément au manuel environnemental du Parlement, la politique environnementale a été adoptée par le Bureau et signée par le président et le secrétaire général au nom de l'institution en 2007 dans sa première version, et en 2010 dans sa version révisée. La politique environnementale devant être reconduite à chaque législature, un document révisé a été approuvé par le Bureau, puis signé par le président et le secrétaire général en 2016.
160. Dans l'ensemble, le système de management environnemental au Parlement européen est couronné de succès. Le Parlement s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de CO₂, de la consommation d'électricité, de gaz, de mazout et de chauffage urbain, de la consommation de papier et d'eau, de la production de déchets, et s'est également donné pour objectif d'accroître le taux de recyclage des déchets. La plupart des indicateurs environnementaux se sont améliorés depuis 2006.
161. L'un des principaux objectifs du Parlement est de réduire les émissions de CO₂ de 30 % d'ici à 2020. En septembre 2015, le Parlement avait déjà réalisé une réduction considérable de 27,2 % par rapport à 2006. Si la politique environnementale du Parlement consiste d'abord à prévenir ou à limiter les émissions, la compensation des émissions de CO₂ est une mesure compensatoire utile pour lutter contre le changement climatique. Bien que la compensation ne puisse pas être prise en compte pour le calcul et, éventuellement, la réduction de l'empreinte carbone résiduelle du Parlement, elle peut être appliquée dans les cas où les émissions de CO₂ sont inévitables et ne peuvent être réduites davantage.
162. Par «compensation des émissions de CO₂», on entend l'achat de crédits carbone pour compenser les émissions de l'acquéreur. La compensation se fait généralement en finançant des projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

⁽²⁷⁾ JO L 342 du 22.12.2009, p. 1.

163. Le Parlement a décidé pour la première fois en 2011 d'appliquer un système de compensation des émissions de CO₂. Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années, le Bureau a adopté, en octobre 2015, une nouvelle stratégie en matière de compensation des émissions de CO₂. Cette décision tient également compte des recommandations formulées par la Cour des comptes européenne dans son rapport spécial n° 14 ⁽²⁸⁾ d'octobre 2014. Contrairement à auparavant, la nouvelle stratégie prévoit la compensation de la totalité des émissions de CO₂ du Parlement, en ce compris les émissions dues aux vols des députés au Parlement européen entre leur pays d'origine et Bruxelles ou Strasbourg. En outre, elle permet la réalisation de projets en priorité dans le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et intègre les «Gold Standard», normes de qualité largement reconnues pour les projets de compensation dans les pays en développement.
164. En 2016, la nouvelle stratégie de compensation des émissions de CO₂ a été appliquée et le plan d'action EMAS de l'année a été mis en œuvre avec succès. Le plan d'action EMAS pour 2017, fondé sur la stratégie EMAS à moyen terme 2016-2020, a été adopté par le groupe de pilotage interDG sur le management environnemental.
165. L'un des éléments de la politique environnementale du Parlement est l'engagement en faveur de «marchés publics écologiques», un marché public écologique étant défini comme suit dans la communication de la Commission européenne relative à des marchés publics pour un environnement meilleur: «un processus de passation de marchés dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence sur l'environnement sur tout leur durée de vie sera moindre que dans le cas de biens, services et travaux à vocation identique mais ayant fait l'objet de procédures de passation de marchés différentes» ⁽²⁹⁾. Au cours de la dernière décennie, les marchés publics écologiques sont devenus un aspect de plus en plus important des activités des organismes publics en Europe. En juin 2016, le guide d'implémentation du Parlement européen sur les marchés publics écologiques a été approuvé. Il a pour but d'aider les ordonnateurs du Parlement à mettre en œuvre des politiques et procédures d'achats écologiques. Il explique les possibilités offertes par les instruments juridiques en vigueur (le règlement financier et ses règles d'application) dans la pratique et présente des solutions simples et efficaces pouvant être utilisées dans les procédures de passation de marchés publics.
166. À la suite de l'expérience acquise au cours de la phase d'essai du service d'assistance pour les marchés publics écologiques (GPP Helpdesk), qui avait été créé dans le cadre de la stratégie des marchés publics écologiques, une procédure interinstitutionnelle de passation de marché pour ce projet a été lancée en 2016, mettant en commun le pouvoir d'achat de plusieurs institutions européennes.
167. Plusieurs activités de communication et de sensibilisation, comme la Journée de la Terre et la Semaine verte interinstitutionnelle, ont été organisées en 2016 et le Parlement européen a obtenu le label belge «Entreprise écodynamique» en octobre 2016.

D.3. Politique de restauration

168. En 2016, les efforts de réforme ont été poursuivis, visant à moderniser jusqu'en 2019 les opérations de restauration du Parlement européen qui sont définies dans la décision du Bureau du 10 juin 2013 sur «La future politique de restauration du Parlement 2014-2019 — Orientations en vue de sa modernisation».
169. Un élément important de la politique de restauration sont les contrats «à prix forfaitaire» non subventionnés. À Strasbourg, un nouveau contrat non subventionné par le Parlement est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2016. À Bruxelles, un nouveau prestataire de services est déjà en place depuis 2015 dans le cadre d'un contrat non subventionné. À Luxembourg, le calendrier des changements de contrats sera aligné sur la conclusion de la construction du nouveau bâtiment KAD.
170. L'offre alimentaire s'est progressivement diversifiée et de nouvelles cantines et de nouveaux restaurants ont été ouverts à Bruxelles et à Strasbourg. Dans le bâtiment Spinelli, un espace de restauration biologique a ouvert en septembre 2016, ainsi qu'un restaurant de style méditerranéen en novembre 2016. Par ailleurs, la sandwicherie rénovée a rouvert en novembre 2016. Deux nouvelles cantines ont été créées dans les bâtiments Square de Meëus et Trèves. À Strasbourg, un point de vente de produits frais à emporter a ouvert en mars 2016 et la cantine du bâtiment Weiss a été élargie en août 2016. Un projet pilote est en cours depuis juillet 2016 avec un service de plats chauds servis en continu, avec restrictions d'horaires, au bar des députés à Strasbourg afin de répondre aux différentes habitudes alimentaires et aux différents horaires des repas.
171. Afin d'améliorer la santé et le bien-être sur le lieu de travail, il a été décidé de favoriser des options alimentaires plus saines et de proposer des choix alimentaires plus durables dans les restaurants et cantines du Parlement. C'est pourquoi les derniers contrats pour la restauration et les distributeurs automatiques comportent des exigences relatives au commerce équitable, à l'adoption d'une alimentation plus saine et de modes de vie plus sains et, surtout, à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les offres ont pris en compte des critères liés à la consommation alimentaire durable, mettant l'accent sur les produits de saison, le bien-être des animaux et l'offre de plats végétariens.

⁽²⁸⁾ «Comment les émissions de gaz à effet de serre sont-elles calculées, réduites et compensées par les institutions et organes de l'UE?»

⁽²⁹⁾ COM(2008) 400 final, p. 5.

172. Une bonne pratique qui commence à être appliquée dans les cantines du Parlement et les points de vente concerne le don des denrées alimentaires invendues à des organisations caritatives. Un autre élément de la politique de restauration est la poursuite de la réduction du nombre de bouteilles d'eau minérale utilisées lors des réunions et l'installation de fontaines à eau dans les zones de passage.

D.4. Modernisation des technologies de l'information

173. Les mesures prises dans le domaine des TIC pour améliorer les services liés à la séance plénière et pour fournir des services informatiques aux députés dans leurs bureaux de circonscription sont décrites à la section III. B.4 du présent rapport. La modernisation des autres éléments de l'infrastructure des TIC du Parlement se poursuit et, en novembre 2016, le rapport de mise en œuvre à mi-parcours des orientations stratégiques pour la période 2014-2019 a été présenté au groupe de travail du Bureau sur les TIC.
174. Selon cet examen à mi-parcours, parmi les avancées réalisées concernant les principaux piliers stratégiques figurent en premier lieu l'évolution de l'infrastructure informatique, le remplacement du matériel vieillissant et l'identification et le retrait progressif des applications superflues. Compte tenu de l'évolution générale des TIC ces dernières années, les mesures prises dans ce domaine ont été, par exemple, le déploiement de 18 000 téléphones IP et la suppression de 1 800 télécopieurs grâce au nouveau service e-fax par courriel. Un autre exemple est l'accessibilité du wifi du Parlement pour les visiteurs, nouvelle étape de l'ouverture numérique du Parlement. En ce qui concerne le retrait progressif des applications superflues, plus de 60 applications ont été classées comme obsolètes en 2016 et sont dans la dernière étape de vérification avant la mise hors service.
175. Un autre pilier stratégique clé est le renforcement de la sécurité informatique dans un monde de la communication ouverte, et les efforts déployés dans ce domaine se sont poursuivis en 2016. La sécurité informatique englobe la gouvernance de la sécurité informatique, l'ingénierie et les mesures de sécurité informatique, l'évaluation de la sécurité informatique, les capacités de cyberdéfense et la culture de la cybersécurité. Dans ce cadre, le Bureau a approuvé la nomination du responsable principal de la sécurité des systèmes d'information en octobre 2016.
176. Le Parlement s'est donné l'objectif de développer davantage sa stratégie en matière d'innovation et, en février 2016, le service «Innovation» a été créé dans le but de favoriser, de stimuler et de déployer des innovations technologiques. Grâce à une veille technologique constante, le service «Innovation» est en mesure de repérer dès leur apparition des produits ou idées susceptibles de s'avérer utiles pour les activités du Parlement.
177. Plusieurs autres projets des TIC considérés comme stratégiques se sont poursuivis en 2016. Il convient notamment de souligner que la première migration technique a été menée à son terme. L'intégration de l'intranet du Parlement et de ceux des directions générales sur une même nouvelle plateforme (SIFE) est en cours et une mise à jour de cette plateforme a lieu en parallèle. Les directions générales sont toujours en train de valider les contenus.
178. Le projet «La mobilité en tant que méthode de travail pluridimensionnelle» fournit un cadre pour tirer parti, grâce à une certaine harmonisation, des avantages que la mobilité, comprise dans son sens le plus large, peut comporter pour le Parlement européen. L'évaluation des incidences de la mobilité sur les processus au Parlement a été achevée en 2016. Les rôles et responsabilités ont été convenus et le comité de pilotage adoptera en 2017 un cheminement par étapes pour la mise en œuvre du projet. L'objectif est d'élaborer un catalogue de services de mobilité.
179. Le projet «Numérisation de la chaîne de passation de marchés» vise à passer à des flux de travail et à une soumission des documents de marché entièrement électroniques, afin de raccourcir les délais de passation de marchés à l'aide d'un système mis à disposition par la Commission. La conception de la «chaîne de passation de marchés» a été approuvée; l'accès intégral et direct aux services électroniques est en place depuis 2016. Des ateliers sur la soumission, les demandes et la facturation électroniques ont été organisés au cours de l'année. Les prochaines étapes porteront sur les aspects liés à la sécurité, ainsi que sur la fonctionnalité de l'outil de soumission électronique et d'activités préalables à la passation de marchés.
180. Un autre projet important du Parlement est le nouveau système de gestion financière (FMS), décrit ci-après dans la section III. E.1.
181. Outre les avancées susmentionnées dans les piliers stratégiques essentiels, le Parlement a continué de coopérer étroitement avec les autres institutions de l'Union en 2016. Plusieurs projets communs ont été poursuivis, notamment au niveau de la sécurité informatique, domaine important de coopération. En outre, un format commun XML pour l'échange de documents et de contenus législatifs structurés entre les institutions de l'Union a été approuvé.

E. Autres mesures de modernisation

E.1. Gestion financière et budgétaire

182. Le projet de système de gestion financière (FMS) est destiné à améliorer la visibilité et la disponibilité des informations capitales pour la prise de décisions sur les ressources humaines, informatiques et financières disponibles et sur leur utilisation, à augmenter l'efficacité des procédures financières centrales essentielles grâce à leur harmonisation et à leur automatisation, et à apporter une solution à la prochaine obsolescence technique de certaines applications informatiques, notamment les systèmes de comptabilité générale et budgétaire et le système de paiement.

183. En 2016, l'étape de l'étude des options a été clôturée et le système SAP a été confirmé comme le meilleur choix. La structure de gestion et de gouvernance du projet a été révisée en octobre 2016 et la propriété du projet a été transférée à la direction générale des finances (DG FINS).

E.2. Amélioration des services aux députés: portail et portail électronique des députés

184. En ce qui concerne les droits financiers et sociaux des députés, le Bureau a adopté, lors de sa réunion du 26 octobre 2015, une nouvelle approche dont l'objectif est de faciliter l'orientation des bénéficiaires et de réduire la charge administrative pour les députés. Deux nouveaux instruments sont déterminants dans la réalisation de cet objectif: le portail des députés et le portail électronique des députés.
185. Le portail est un guichet unique regroupant l'ensemble des services afférents aux formalités liées aux droits financiers et sociaux et est devenu pleinement opérationnel en juillet 2016, tandis que le portail électronique du portail des députés est accessible depuis janvier 2015. Le portail fournit aux députés des informations concises sur les règles en vigueur et fait le point sur leurs droits. Les formulaires de demande peuvent être déposés à ce guichet, qui procède directement aux premières vérifications. Dans un second temps, les dossiers sont vérifiés par des services administratifs spécialisés dans chaque unité, dans le cadre d'une démarche personnalisée.

E.3. Gestion des ressources humaines

186. La révision des dispositions générales d'exécution et des règles internes suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut s'est poursuivie en 2016. Toutes les modifications concernant la gestion de carrière ont été mises en œuvre. De nouvelles règles internes relatives à la notation, à l'attribution des points de mérite et à la discipline, ainsi qu'une mise à jour du code de conduite, ont été élaborées par la direction générale du personnel et doivent faire l'objet de nouvelles consultations avant approbation. Un réexamen de la réglementation relative aux missions est en cours.
187. L'égalité des chances demeure une des composantes essentielles de la politique de gestion des ressources humaines conduite par l'institution. Le plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la diversité pour la législature actuelle, c'est-à-dire jusqu'en 2019, a été approuvé par le Bureau le 27 avril 2015. Les objectifs spécifiques sont décrits dans le plan d'action et, en 2016, la mise en œuvre des mesures y afférentes s'est poursuivie.
188. Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Bureau a validé la mise en place d'un régime de télétravail occasionnel au sein du secrétariat général du Parlement européen. Les groupes politiques peuvent également décider d'appliquer ce régime. Le Parlement souhaite, tout en préservant l'intérêt du service et la bonne organisation des travaux de l'institution, mettre en œuvre une gestion flexible et moderne de son personnel afin de favoriser la performance et de renforcer sa motivation en encourageant un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Les attentats terroristes perpétrés en France et en Belgique et les perturbations du travail du personnel du Parlement qui en ont résulté sont une autre raison de la mise en place d'un cadre juridique permettant au personnel du Parlement de travailler à domicile. Le télétravail occasionnel permet de travailler à domicile de manière ponctuelle durant maximum 3 jours calendriers consécutifs et pour un maximum de 36 jours ouvrables par année civile.

E.4. Assistance parlementaire

189. Lors de sa réunion du 26 octobre 2015, le Bureau a adopté des modifications aux mesures d'application du statut des députés, portant notamment sur l'assistance parlementaire. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et portent, entre autres, sur les éléments suivants: 25 % de l'allocation d'assistance parlementaire doit être réservée au recrutement d'assistants parlementaires accrédités, ce qui limite donc à 75 % la part de l'allocation pouvant être consacrée au recrutement d'assistants locaux et de prestataires de services. Cette disposition vise à améliorer l'équilibre entre assistants locaux et assistants accrédités, nécessité mise en exergue lors de la décharge portant sur l'exercice 2013. Pour chaque député, le nombre absolu de contrats d'assistance parlementaire en vigueur ne peut dépasser trois, voire quatre dans des cas exceptionnels.
190. Pour ce qui est des assistants locaux, les modifications entraînent l'application de seuils de référence aux salaires et aux honoraires des assistants locaux afin de limiter le risque de rémunération s'écartant excessivement de la moyenne des rémunérations payées dans les États membres. En outre, afin de vérifier l'authenticité des tâches qu'un assistant local devra réaliser et de limiter les risques de conflit d'intérêts, un dossier complet doit être joint à la demande de recrutement.

191. Les modifications visent à préciser que les députés peuvent également faire appel à des personnes physiques ou morales agissant en qualité de prestataires de services pour bénéficier de services spécifiques bien déterminés, directement liés à l'exercice de leur mandat parlementaire. L'obligation de publier le nom de toutes les personnes physiques et morales dont le coût est pris en charge au titre de la dotation d'assistance parlementaire est étendue à toute la durée du contrat de ces personnes. Cette disposition est conforme au principe de transparence inscrit dans les traités⁽³⁰⁾, dont l'importance a notamment été rappelée par le Médiateur européen⁽³¹⁾.

F. Conséquences du vote relatif au Brexit

192. Le Bureau a débattu des conséquences du référendum organisé le 23 juin 2016 au Royaume-Uni (vote sur le «Brexit») lors de sa réunion du 4 juillet 2016. Le président a souligné que tant que le Royaume-Uni serait un membre à part entière de l'Union européenne, les députés et le personnel britanniques du Parlement européen jouiraient exactement des mêmes droits et obligations que tous les autres députés et membres du personnel de l'institution.
193. Le référendum a eu des retombées considérables sur les secrétariats des commissions, les unités de recherche et les services horizontaux des directions générales politiques, qui ont été sollicités pour suivre ce processus et produire une documentation analytique fondée sur des travaux de recherche afin d'évaluer l'incidence du retrait du Royaume-Uni dans les domaines d'action et la législation de leurs ressorts respectifs. Les travaux à venir sur ce dossier sont d'une nature juridique très complexe, mais l'expertise acquise par les secrétariats des commissions et les départements thématiques est prête à être mobilisée lors des phases ultérieures de la procédure de retrait, selon les décisions politiques prises.

G. Évolution d'ensemble de la structure du secrétariat général (groupes politiques inclus)

194. Lors de la révision du statut des fonctionnaires et de l'adoption des perspectives financières 2014-2020, un accord interinstitutionnel a été adopté, prévoyant une réduction annuelle de 1 % des postes indiqués au tableau des effectifs de chaque institution pendant cinq ans. En application de cet accord, 57 postes ont été supprimés dans le tableau des effectifs pour 2016. Afin d'être transférés à la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre de projets informatiques interinstitutionnels, 2 postes supplémentaires ont été supprimés au tableau des effectifs du Parlement.
195. Par ailleurs le Parlement a demandé la création de 39 postes supplémentaires au tableau des effectifs en 2016 pour faire face à des besoins spécifiques, notamment le renforcement des secrétariats des commissions parlementaires afin d'accroître la capacité de contrôle du pouvoir exécutif, notamment pour les actes délégués, ainsi que le renforcement des services de sécurité dans les immeubles du Parlement.
196. La mise en œuvre de l'accord interinstitutionnel sur la réduction annuelle de 1 % des effectifs de chaque institution pendant cinq ans devrait se poursuivre normalement jusqu'en 2018 en ce qui concerne le Parlement. Cependant, compte tenu des besoins spécifiques du Parlement qui ont conduit à la création de nouveaux postes en 2014 et en 2016, les mesures de réduction de postes vont être prolongées pour une année supplémentaire jusqu'en 2019.
197. Dans l'ensemble, 20 postes ont été supprimés du tableau des effectifs du budget 2016 initial au niveau du secrétariat, tandis que 43 postes temporaires ont été ajoutés au niveau des groupes politiques. Dans le cadre du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2016, le Parlement s'est vu attribuer 34 postes SC et 1 poste AD supplémentaires. Ce renforcement était nécessaire pour assurer la sécurité des points stratégiques à l'intérieur des bâtiments du Parlement au moyen de gardes armés.
198. Les principales modifications apportées à l'organigramme et à la gestion du Parlement sont résumées dans le tableau ci-dessous.

⁽³⁰⁾ Voir article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

⁽³¹⁾ Lettre du 30 septembre 2002 du Médiateur européen au président de la Commission européenne.

Tableau 19

Résumé des restructurations du secrétariat général en 2016

Direction générale	Restructuration et modernisation
DG PRES Présidence	Depuis le 1^{er} septembre 2016, le directeur général qui avait été détaché au cabinet du président en juillet 2014 a repris la fonction, occupée jusque-là par un directeur général intérimaire. Depuis le 1^{er} novembre 2016, le directeur général de la DG PRES assume également la fonction de secrétaire général adjoint. L'ancien cabinet du secrétaire général adjoint est devenu aussi à partir du 1^{er} novembre la nouvelle direction des affaires interinstitutionnelles et coordination législative avec quatre unités dont une provenant de la DG EPRS. Les nouvelles unités sont: l'unité «Planning législatif et coordination», l'unité des relations interinstitutionnelles, l'unité des informations classifiées et l'unité «Transparence». Plusieurs autres postes d'encadrement ont été affectés par des changements au cours de l'année 2016.
DG IPOL Politiques internes	Jusqu'à 23 membres du personnel de la DG IPOL ont été employés dans les secrétariats des trois commissions temporaires TAXE2, EMIS et PANA. La commission spéciale sur les rescrits fiscaux (TAXE2) a été mise en place par décision du Parlement du 2 décembre 2015 pour poursuivre et achever les travaux menés par la commission spéciale TAXE. Son mandat s'est achevé le 2 août 2016. La commission d'enquête sur la mesure des émissions dans le secteur de l'automobile (EMIS) a été créée à la suite d'un vote en plénière du 17 décembre 2015; la réunion constitutive a eu lieu le 2 mars 2016. La réunion constitutive de la commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA) a quant à elle eu lieu le 12 juillet 2016.
DG EXPO Politiques externes	En 2016, un nouveau directeur des ressources a été nommé.
DG EPRS Services de recherche parlementaire	Le 1^{er} novembre 2016, l'unité «Transparence», qui traite de l'accès du public aux documents du Parlement européen et du registre de transparence, a été rattachée à la direction générale de la présidence (DG PRES). Le transfert du dernier groupe d'un total de 60 membres du personnel des deux comités consultatifs — le Comité économique et social européen et le Comité des régions — s'est achevé début 2016 avec la mise au point des dernières modalités pratiques. L'année 2016 a été la première année au cours de laquelle le service de recherche pour les députés a été pleinement opérationnel sur le plan des effectifs.
DG PERS Personnel	Le groupe de travail «Screening» créé en décembre 2014 au sein de la DG Personnel en vue de rendre l'organisation du travail plus efficiente a rendu son rapport final en 2016. Au cours de l'année, un nouveau directeur du développement des ressources humaines ainsi qu'un nouveau directeur de la gestion des services de soutien et sociaux ont été nommés. En décembre 2016, un directeur général faisant fonction a été nommé par décision du secrétaire général.

Direction générale	Restructuration et modernisation
DG INLO Infrastructures et logistique	En 2016, la DG INLO a poursuivi sa stratégie de réorganisation et de rationalisation de certains secteurs liés à ses missions par une utilisation optimale des ressources propres. Cela s'est notamment traduit par la création d'un service d'assistance à la maintenance à la direction «Infrastructures», la restructuration de l'unité du soutien central à la direction «Ressources» et la restructuration globale de l'unité de l'attribution des bureaux et des déménagements, avec la création de deux nouveaux services. L'unité «One-Stop Shop» pour les députés a été transférée en octobre 2016 sous la responsabilité directe du directeur général. Deux groupes de travail ont été nommés, avec pour objectif d'aboutir à des propositions concrètes et ciblées visant à simplifier des processus en place dans la direction générale. Les conclusions de ces deux groupes de travail ont été présentées au management en septembre 2016 et seront suivies de mesures qui seront progressivement mises en œuvre.
DG INTE Interprétation et conférences	Le processus de modernisation des méthodes et des conditions de travail de la DG INTE s'est poursuivi. Un processus de consultation a été lancé en 2016 et plusieurs engagements de gestion ont été mis en œuvre. En particulier, de nouvelles lignes directrices relatives aux congés annuels des interprètes permanents ont permis d'améliorer la disponibilité des interprètes permanents pour des affectations. En outre, une politique du «clean day» a été instaurée, avec un déplacement de toutes les affectations des interprètes permanents autres que l'interprétation vers des périodes de faible activité parlementaire. De nouveaux critères ont été élaborés et mis en œuvre pour évaluer la production d'interprétation des différentes unités linguistiques. Un nouveau directeur de l'interprétation et des conférences a été nommé.
DG TRAD Traduction	En 2016, le directeur général faisant fonction a été nommé en tant que nouveau directeur général et un nouveau directeur du support et des services technologiques pour la traduction a été nommé.
DG FINS Finances	Le lancement du portail des députés a induit une modification structurelle majeure au niveau de la direction des droits sociaux et financiers des membres. Le portail a entraîné la création d'un service dédié, composé de 6 personnes à temps plein ainsi que de 13 personnes en rotation à temps partiel, issues des 3 unités opérationnelles qui composent la direction. Ce changement structurel a également entraîné un changement organisationnel, en raison de la distinction des activités «front-office» (accueil des députés, informations, réceptions des demandes) et «back-office» (traitement des demandes, contrôles). Le service «Budget et vérification» est devenu l'unité «Budget et vérification», avec la nomination de son chef d'unité en juin 2016. Le changement du comptable du Parlement européen s'est opéré en 2016. Par décision du secrétaire général, le nouveau comptable de l'institution a pris ses fonctions le 1^{er} août 2016.

Direction générale	Restructuration et modernisation
DG ITEC Innovation et support technologique	Transfert des activités au sein de la DG ITEC. Les processus concernant le comité de gestion des projets (Forward Board — évaluation des besoins — évaluation du service «Solutions», nouvellement créé — propositions de technologies à employer) sont désormais regroupés au sein de l'unité «Concept». Celle-ci a récupéré les activités de l'unité «Évolution» liées à SharePoint et au portail Knowledge Management et les activités de l'unité «Normes» liées à la recherche de logiciels existants, aux solutions sur le marché et à l'infrastructure PE requise pour les étayer. Les structures existantes de la direction de l'édition et de la distribution (EDIT) ont été réorganisées. La direction se compose désormais de quatre unités: clients, outils et méthodes; intranet et multimédia; production documentaire; impression multisupports. L'objectif de cette réorganisation était de fournir des services d'une qualité encore meilleure à tous les partenaires. D'autres réorganisations ont d'ailleurs eu lieu tout au long de l'année pour optimiser la structure et renforcer le soutien horizontal de la direction de l'innovation et des ressources en 2016, avec notamment la création de la nouvelle unité «Innovation, performance et contrôle interne» (IPIC). Le service d'innovation a été transféré à l'unité IPIC et le service ex ante à l'unité des ressources humaines de la DG ITEC. Un nouveau service a été créé avec l'unité «Concept» (Solutions), chargée au premier chef de fournir un appui aux solutions collaboratives (MS SharePoint, Jahia, Confluence, portail KM) ainsi que d'élaborer une procédure efficace pour le choix de logiciels. Le bureau, par décision du 24 octobre 2016, a approuvé la création du CISO (<i>Chief ICT Security Officer</i>) au sein de la DG ITEC. L'unité «Normes» et ses deux services ont alors été remplacés par l'unité «Sécurité des TIC» (composée du service de gestion de la sécurité et de celui des opérations de sécurité), sous l'égide du CISO, tandis que le service «Configuration standard» appartient désormais à l'unité des infrastructures et de la gestion.
DG SAFE Sécurité et protection	Le bureau a approuvé en juin 2016 la création d'une nouvelle unité «Protection» au sein de la direction pour la proximité et l'assistance, la sécurité et la sûreté. Les procédures relatives au pourvoi du poste de chef de cette unité ont été lancées fin 2016. Le directeur de la stratégie et des ressources a poursuivi en tant que directeur faisant fonction après sa nomination au poste de directeur général.

IV. LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

		<i>Page</i>
Tableau 1.	Utilisation des crédits	4
Tableau 2.	Raisons principales des annulations de crédits reportés automatiquement de 2015 à 2016 . .	7
Tableau 3.	Évolution des recettes de 2015 à 2016.	8
Tableau 4.	Raisons principales des annulations de crédits courants en 2016.	10
Tableau 5.	Virements par base juridique.	10
Tableau 6.	Analyse des virements C par catégorie de dépense et par objectif	11
Tableau 7.	Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015	12
Tableau 8.	Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 1 0	14
Tableau 9.	Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 1 2	16
Tableau 10.	Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 1 4	17
Tableau 11.	Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 1 6	19

	<i>Page</i>
Tableau 12. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 2 0	20
Tableau 13. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 2 1	21
Tableau 14. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 2 3	22
Tableau 15. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 3 0	23
Tableau 16. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 3 2	23
Tableau 17. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 4 0	25
Tableau 18. Évolution des engagements de crédits de 2016 à 2015: chapitre 4 2	26
Tableau 19. Résumé des restructurations du secrétariat général en 2016	41
Graphique 1. Répartition des engagements 2016 par chapitre	13
Graphique 2. Évolution des crédits engagés par chapitre entre 2016 et 2015	14
Graphique 3. Ventilation du personnel du Parlement par groupe de fonctions et par sexe	17
Graphique 4. Personnel contractuel par groupe de fonctions et par sexe en 2016	18

ANNEXE I

RELEVÉ DES VIREMENTS C AU COURS DE L'EXERCICE 2016

N°	Du/au chapitre/article/poste		Intitulé	Description du virement/commentaire	(en EUR)	
					Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
C1	du chapitre	10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	Renforcement des mesures de sécurité dans le domaine du transport des députés		- 205 000
	au poste	2 1 6 0	Transport de députés, d'autres personnes et de biens		205 000	
C3	du poste	1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	Fourniture de boissons, principalement d'eau minérale, lors des réunions officielles et administratives du Parlement		- 750 000
	au poste	3 0 4 0	Frais divers de réunions internes		750 000	
C4	du poste	2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	Renforcement et réorganisation, sur la base d'un nouveau concept de sécurité, des entrées de tous les bâtiments du Parlement		- 2 600 000
	du poste	2 0 2 4	Consommations énergétiques			- 1 500 000
	du poste	2 1 2 0	Mobilier			- 1 400 000
	au poste	2 0 0 7	Aménagement des locaux		5 500 000	
C5	du poste	1 0 3 0	Pensions d'ancienneté (FID)	Indemnité transitoire supplémentaire à la suite de la modification par le Bureau de l'article 46 des mesures d'application du statut des députés		- 230 000
	au poste	1 0 2 0	Indemnités transitoires		230 000	
C6	du chapitre	10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	Couverture de dépenses supérieures aux prévisions liées au poste 1 4 0 2 «Dépenses d'interprétation»		- 3 300 000
	au poste	1 4 0 2	Dépenses d'interprétation		3 300 000	

N°	Du/au chapitre/article/poste		Intitulé	Description du virement/commentaire	(en EUR)	
					Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
C7	du poste	1 0 0 4	Frais de voyage ordinaires	Incidence de l'actualisation plus élevée que prévue des rémunérations et des pensions		- 1 420 000
	du chapitre	10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS			- 1 750 000
	au poste	1 0 0 0	Indemnités		1 420 000	
	au poste	1 0 3 1	Pensions d'invalidité (FID)		30 000	
	au poste	1 2 0 0	Rémunérations et indemnités		1 500 000	
	au poste	1 4 0 2	Dépenses d'interprétation		220 000	
C8 (de ra- massage)	du chapitre	1 0	MEMBRES DE L'INSTITUTION	Correspond à 4,3 % des crédits initiaux du chapitre.		- 9 261 336
	du chapitre	1 2	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	Correspond à 0,1 % des crédits initiaux du chapitre.		- 340 000
	du chapitre	1 4	AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTER- NES	Correspond à 2,0 % des crédits initiaux du chapitre.		- 2 550 000
	du chapitre	1 6	AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSON- NES LIÉES À L'INSTITUTION	Correspond à 11,1 % des crédits initiaux du chapitre.		- 1 965 299
	du chapitre	2 0	IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	Correspond à 5,7 % des crédits initiaux du chapitre.		- 12 080 405
	du chapitre	2 1	INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER	Correspond à 6,5 % des crédits initiaux du chapitre.		- 10 847 433
	du chapitre	2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRA- TIF COURANT	Correspond à 16,0 % des crédits initiaux du chapitre.		- 958 510
	du chapitre	3 0	RÉUNIONS ET CONFÉRENCES	Correspond à 10,8 % des crédits initiaux du chapitre.		- 2 054 549

		(en EUR)		
N°	Du/au chapitre/article/poste	Intitulé	Description du virement/commentaire	Poste créditeur Montant
	du chapitre	3 2	EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	Poste débiteur Montant
	du chapitre	4 0	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE CERTAINES INSTITUTIONS ET DE CERTAINS ORGANES	- 4 549 639
	du chapitre	4 2	DÉPENSES RELATIVES À L'ASSISTANCE PARLEMENTAIRE	- 1 147 829
	du chapitre	1 0	AUTRES DÉPENSES	- 7 000 000
	au poste	2 0 0 1	Utilisation des crédits provisionnels (12,4 % des crédits initiaux de la réserve)	- 745 000
			Construction du nouveau bâtiment KAD à Luxembourg.	53 500 000
Total des montants transférés par virement de type C				66 655 000
				- 66 655 000

ANNEXE II

RELEVÉ DES VIREMENTS P AU COURS DE L'EXERCICE 2016

N°	Chapitre/Article/Poste		Description du virement	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
Virements sur crédits courants					
P1	À l'intérieur de l'article 2 0 0				
	du poste	2 0 0 7	Aménagement des locaux		- 3 510 000
	au poste	2 0 0 0	Loyers	3 510 000	
P2	À l'intérieur de l'article 2 1 0				
	du poste	2 1 0 2	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs		- 1 600 000
	du poste	2 1 0 3	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC		- 157 600
	du poste	2 1 0 4	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures		- 670 000
	au poste	2 1 0 5	Informatique et télécommunications — investissements en projets	2 427 600	
P3	À l'intérieur de l'article 1 6 1				
	du poste	1 6 1 2	Perfectionnement professionnel		- 200 000
	au poste	1 6 1 0	Frais de recrutement	200 000	

					(en EUR)	
N°	Chapitre/Article/Poste			Description du virement	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
P4	À l'intérieur de l'article 200			Renforcement et réorganisation, sur la base d'un nouveau concept de sécurité, des entrées de tous les bâtiments du Parlement		
	du poste	2000	Immeubles			- 2 318 448
	du poste	2003	Acquisition de biens immobiliers			- 592 000
	au poste	2007	Aménagement des locaux		2 318 448	
	au poste	2005	Construction d'immeubles		592 000	
P5	À l'intérieur de l'article 165			Pour couvrir les frais d'inscription estimés pour l'année scolaire 2016/2017		
	du poste	1654	Structures de garde d'enfants			- 100 000
	au poste	1655	Contribution du Parlement européen aux Écoles européennes de type II accréditées		100 000	
P6	À l'intérieur de l'article 210			Développement de nouveaux projets liés aux applications informatiques dans le domaine des ressources humaines faisant partie du portefeuille de projets parlementaires		- 900 000
	du poste	2102	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs			
	au poste	2105	Informatique et télécommunications — investissements en projets		900 000	
P7	À l'intérieur de l'article 140			Pour couvrir la rémunération des experts nationaux détachés, compte tenu de la demande plus élevée que prévu		- 550 000
	du poste	1400	Autres agents			
	au poste	1404	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires		550 000	

(en EUR)

N°	Chapitre/Article/Poste			Description du virement	(en EUR)	
					Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
P8	À l'intérieur de l'article 304			Pour affecter les ressources supplémentaires requises pour la fourniture de boissons, principalement d'eau minérale, lors des réunions officielles et administratives du Parlement		
	du poste	3042	Réunions, congrès et conférences			- 50 000
	du poste	3043	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations			- 100 000
	au poste	3040	Frais divers de réunions internes		150 000	
P9	À l'intérieur de l'article 210			Dépenses plus élevées que prévu liées à la maintenance des centres de données informatiques et au support, ainsi qu'à la sécurité des applications logicielles		
	du poste	2104	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures			- 600 000
	au poste	2100	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement		400 000	
	au poste	2102	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs		200 000	
P10	À l'intérieur de l'article 120			Virements liés aux droits statutaires; les besoins ont été plus élevés que prévu initialement		
	du poste	1200	Rémunérations et indemnités			- 475 000
	au poste	1204	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions		475 000	
P11	À l'intérieur de l'article 200			Construction du nouveau bâtiment KAD à Luxembourg — coûts supplémentaires liés à la gestion du projet et à des travaux supplémentaires		
	du poste	2000	Immeubles			- 1 186 552
	du poste	2008	Gestion immobilière spécifique			- 1 030 000
	du poste	2003	Acquisition de biens immobiliers			- 1 783 448
	au poste	2005	Construction d'immeubles		4 000 000	

N°	Chapitre/Article/Poste		Description du virement	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant
P12	À l'intérieur de l'article 210				
	du poste	2100	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement		- 205 000
	du poste	2101	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure		- 495 000
	du poste	2103	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC		- 294 500
	du poste	2105	Informatique et télécommunications — investissements en projets		- 5 500
	au poste	2102	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	1 000 000	
P13	À l'intérieur de l'article 103				
	du poste	1030	Pensions d'ancienneté (FID)		- 500
	au poste	1033	Régime de pension volontaire des députés	500	
P14	À l'intérieur de l'article 324				
	du poste	3247	Maison de l'histoire européenne		- 800 000
	au poste	3248	Dépenses d'information audiovisuelle	800 000	

(en EUR)

N°	Chapitre/Article/Poste			Description du virement	Poste créditeur Montant	Poste débiteur Montant	(en EUR)
P15	À l'intérieur de l'article 3 2 4						
	du poste		3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	Aux fins de la publication des documents du Parlement au Journal officiel, le volume total de ces publications étant plus élevé que prévu		- 179 000
	du poste		3 2 4 5	Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles			- 221 000
	au poste		3 2 4 0	Journal officiel		400 000	
P16	À l'intérieur de l'article 3 2 4						
	du poste		3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne	Crédits requis pour des développements informatiques majeurs sur différents sites intranet		- 210 000
	au poste		3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles		210 000	
Total des montants transférés par virement P sur crédits courants					18 233 548	- 18 233 548	

ANNEXE III

EXÉCUTION DES CRÉDITS COURANTS DE 2016

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
1 0 0 0	Indemnités	72 520 000,00	1 420 000,00	73 940 000,00	73 871 418,64	73 871 418,64	0,00	68 581,36	99,9 %
1 0 0 4	Frais de voyage ordinaires	73 340 000,00	-7 050 000,00	66 290 000,00	66 290 000,00	58 315 594,38	7 974 405,62	0,00	100,0 %
1 0 0 5	Autres frais de voyage	7 050 000,00	-900 000,00	6 150 000,00	6 150 000,00	4 135 882,00	2 014 118,00	0,00	100,0 %
1 0 0 6	Indemnité de frais généraux	39 715 000,00	-715 000,00	39 000 000,00	38 937 488,00	38 937 488,00	0,00	62 512,00	99,8 %
1 0 0 7	Indemnités de fonctions	181 500,00	0,00	181 500,00	176 892,22	176 892,22	0,00	4 607,78	97,5 %
1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	3 058 000,00	-973 336,00	2 084 664,00	1 978 805,22	1 978 805,22	0,00	105 858,78	94,9 %
1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	798 000,00	-113 000,00	685 000,00	593 638,06	593 638,06	0,00	91 361,94	86,7 %
1 0 2 0	Indemnités transitoires	1 770 000,00	30 000,00	1 800 000,00	1 725 886,26	1 725 886,26	0,00	74 113,74	95,9 %
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté (FID)	11 450 000,00	-730 500,00	10 719 500,00	10 521 344,41	10 521 344,41	0,00	198 155,59	98,2 %
1 0 3 1	Pensions d'invalidité (FID)	291 000,00	30 000,00	321 000,00	300 813,90	300 813,90	0,00	20 186,10	93,7 %
1 0 3 2	Pensions de survie (FID)	2 458 000,00	-230 000,00	2 228 000,00	2 170 644,40	2 170 644,40	0,00	57 355,60	97,4 %
1 0 3 3	Régime de pension volontaire des députés	0,00	500,00	500,00	287,82	287,82	0,00	212,18	57,6 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
1 0 5 0	Cours de langues et d'informatique	650 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	398 482,96	251 517,04	0,00	100,0 %
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	623 007 500,00	1 250 383,00	624 257 883,00	621 577 766,68	621 577 766,68	0,00	2 680 116,32	99,6 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	248 000,00	0,00	248 000,00	60 000,00	45 042,55	14 957,45	188 000,00	24,2 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions	2 950 000,00	475 000,00	3 425 000,00	3 425 000,00	3 208 365,39	216 634,61	0,00	100,0 %
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi et congés dans l'intérêt du service	1 100 000,00	- 340 000,00	760 000,00	757 433,06	757 433,06	0,00	2 566,94	99,7 %
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	—
1 4 0 0	Autres agents	64 301 000,00	- 1 050 000,00	63 251 000,00	63 001 439,16	63 001 439,16	0,00	249 560,84	99,6 %
1 4 0 2	Dépenses d'interprétation	45 125 000,00	3 520 000,00	48 645 000,00	48 598 750,00	44 998 572,29	3 600 177,71	46 250,00	99,9 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	7 185 000,00	0,00	7 185 000,00	7 033 669,67	6 853 158,47	180 511,20	151 330,33	97,9 %
1 4 0 6	Observateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	—
1 4 2 0	Services de traduction externes	8 890 000,00	- 1 500 000,00	7 390 000,00	6 917 291,98	5 868 340,42	1 048 951,56	472 708,02	93,6 %
1 6 1 0	Frais de recrutement	254 000,00	200 000,00	454 000,00	273 500,00	207 554,98	65 945,02	180 500,00	60,2 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	6 200 000,00	- 320 000,00	5 880 000,00	5 535 265,36	2 852 897,82	2 682 367,54	344 734,64	94,1 %
1 6 3 0	Service social	784 000,00	- 315 000,00	469 000,00	418 323,17	273 821,72	144 501,45	50 676,83	89,2 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
1 6 3 1	Mobilité	754 000,00	- 284 000,00	470 000,00	448 687,52	336 908,97	111 778,55	21 312,48	95,5 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	238 000,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00	0,00	0,00	100,0 %
1 6 5 0	Service médical	1 250 000,00	- 150 000,00	1 100 000,00	1 095 269,68	800 313,75	294 955,93	4 730,32	99,6 %
1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	1 365 000,00	- 750 000,00	615 000,00	615 000,00	376 566,07	238 433,93	0,00	100,0 %
1 6 5 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	6 727 500,00	- 1 196 299,00	5 531 201,00	5 517 443,89	5 438 754,73	78 689,16	13 757,11	99,8 %
1 6 5 5	Contribution du Parlement européen aux Écoles européennes accréditées (de type 2)	200 000,00	100 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	100,0 %
2 0 0 0	Loyers	33 058 000,00	- 73 978,00	32 984 022,00	32 913 005,98	31 525 694,64	1 387 311,34	71 016,02	99,8 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	0,00	53 500 000,00	53 500 000,00	53 500 000,00	0,00	53 500 000,00	0,00	100,0 %
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	—
2 0 0 5	Construction d'immeubles	15 770 000,00	2 216 552,00	17 986 552,00	17 788 806,93	6 597 733,46	11 191 073,47	197 745,07	98,9 %
2 0 0 7	Aménagement des locaux	57 045 440,00	4 017 550,00	61 062 990,00	60 652 105,72	15 248 407,80	45 403 697,92	410 884,28	99,3 %
2 0 0 8	Gestion immobilière spécifique	5 256 000,00	- 2 325 059,00	2 930 941,00	2 768 631,32	1 689 074,34	1 079 556,98	162 309,68	94,5 %
2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	62 944 000,00	- 10 877 293,00	52 066 707,00	51 216 628,33	35 626 849,29	15 589 779,04	850 078,67	98,4 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	19 660 000,00	- 3 638 177,00	16 021 823,00	15 852 979,24	12 211 998,22	3 640 981,02	168 843,76	98,9 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	16 760 000,00	0,00	16 760 000,00	16 231 922,34	14 706 293,88	1 525 628,46	528 077,66	96,8 %
2 0 2 8	Assurances	680 000,00	0,00	680 000,00	675 616,73	622 831,79	52 784,94	4 383,27	99,4 %
2 1 0 0	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement	25 310 000,00	185 000,00	25 495 000,00	25 283 869,50	20 310 875,07	4 972 994,43	211 130,50	99,2 %
2 1 0 1	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure	19 029 000,00	-1 055 000,00	17 974 000,00	17 647 112,94	12 060 787,75	5 586 325,19	326 887,06	98,2 %
2 1 0 2	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	13 910 000,00	-1 660 037,00	12 249 963,00	12 148 515,05	7 108 693,48	5 039 821,57	101 447,95	99,2 %
2 1 0 3	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC	18 920 365,00	-721 200,00	18 199 165,00	18 162 835,36	13 173 962,54	4 988 872,82	36 329,64	99,8 %
2 1 0 4	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures	21 824 135,00	-1 270 000,00	20 554 135,00	20 450 327,81	4 115 326,63	16 335 001,18	103 807,19	99,5 %
2 1 0 5	Informatique et télécommunications — investissements en projets	24 288 310,00	-747 084,00	23 541 226,00	23 410 580,91	12 052 491,20	11 358 089,71	130 645,09	99,4 %
2 1 2 0	Mobilier	6 014 000,00	-3 887 000,00	2 127 000,00	2 113 970,90	936 172,67	1 177 798,23	13 029,10	99,4 %
2 1 4 0	Matériel et installations techniques	30 868 100,00	-2 112 000,00	28 756 100,00	27 959 839,66	12 195 762,37	15 764 077,29	796 260,34	97,2 %
2 1 6 0	Transport de députés, d'autres personnes et de biens	6 682 000,00	-775 112,00	5 906 888,00	5 651 673,50	5 125 545,38	526 128,12	255 214,50	95,7 %
2 3 0 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	1 756 000,00	-353 000,00	1 403 000,00	1 379 854,69	1 042 893,08	336 961,61	23 145,31	98,4 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
2 310	Charges financières	40 000,00	- 10 000,00	30 000,00	25 001,00	17 561,38	7 439,62	4 999,00	83,3 %
2 320	Frais juridiques et dommages	1 110 000,00	- 250 000,00	860 000,00	520 518,18	239 569,51	280 948,67	339 481,82	60,5 %
2 360	Affranchissement de correspondance et frais de port	303 000,00	- 57 186,00	245 814,00	193 486,81	147 911,32	45 575,49	52 327,19	78,7 %
2 370	Déménagements	1 440 000,00	- 205 824,00	1 234 176,00	1 167 643,97	908 656,41	258 987,56	66 532,03	94,6 %
2 380	Autres dépenses de fonctionnement administratif	1 093 750,00	- 2 500,00	1 091 250,00	1 039 958,96	666 667,64	373 291,32	51 291,04	95,3 %
2 390	Activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de carbone du Parlement européen	250 000,00	- 80 000,00	170 000,00	104 374,20	0,00	104 374,20	65 625,80	61,4 %
3 000	Frais de missions et de déplacements entre les trois lieux de travail du personnel	27 700 000,00	- 1 250 000,00	26 450 000,00	26 050 083,46	22 526 062,29	3 524 021,17	399 916,54	98,5 %
3 020	Frais de réception et de représentation	1 388 000,00	- 270 000,00	1 118 000,00	908 552,04	499 277,78	409 274,26	209 447,96	81,3 %
3 040	Frais divers de réunions internes	1 400 000,00	900 000,00	2 300 000,00	2 295 000,00	2 020 201,51	274 798,49	5 000,00	99,8 %
3 042	Réunions, congrès et conférences	1 795 000,00	- 307 967,00	1 487 033,00	1 332 765,90	840 432,38	492 333,52	154 267,10	89,6 %
3 043	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations	1 100 000,00	- 376 582,00	723 418,00	412 496,26	297 786,78	114 709,48	310 921,74	57,0 %
3 049	Frais de prestations de l'agence de voyages	2 040 000,00	0,00	2 040 000,00	2 040 000,00	1 677 994,85	362 005,15	0,00	100,0 %
3 200	Acquisition d'expertise	9 309 500,00	- 1 861 349,00	7 448 151,00	6 461 534,48	2 318 946,07	4 142 588,41	986 616,52	86,8 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
3 2 1 0	Acquisition d'expertise pour l'EPRS (services de recherche parlementaire), bibliothèque et archives	8 829 000,00	- 1 307 000,00	7 522 000,00	7 273 588,77	4 535 731,94	2 737 856,83	248 411,23	96,7 %
3 2 2 0	Dépenses de documentation	2 217 000,00	- 23 810,00	2 193 190,00	2 158 689,91	1 296 011,49	862 678,42	34 500,09	98,4 %
3 2 3 0	Soutien à la démocratie et renforcement des capacités parlementaires des parlements des pays tiers	1 100 000,00	- 234 480,00	865 520,00	667 638,48	526 700,76	140 937,72	197 881,52	77,1 %
3 2 4 0	Journal officiel	4 373 000,00	400 000,00	4 773 000,00	4 771 838,68	4 771 838,68	0,00	1 161,32	100,0 %
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	3 771 000,00	210 000,00	3 981 000,00	3 948 122,74	2 219 276,26	1 728 846,48	32 877,26	99,2 %
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	16 662 000,00	- 1 24 000,00	16 538 000,00	16 286 376,98	6 829 599,29	9 456 777,69	251 623,02	98,5 %
3 2 4 3	Parlamentarium — centre des visiteurs du Parlement européen	6 030 000,00	0,00	6 030 000,00	5 933 212,01	1 993 056,77	3 940 155,24	96 787,99	98,4 %
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	30 723 500,00	- 1 039 000,00	29 684 500,00	29 494 022,95	23 965 211,67	5 528 811,28	190 477,05	99,4 %
3 2 4 5	Organisation de colloques, séminaires et actions culturelles	5 262 000,00	- 254 000,00	5 008 000,00	4 958 082,37	3 253 635,24	1 704 447,13	49 917,63	99,0 %
3 2 4 6	Chaîne télévisuelle parlementaire (Web TV)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	4 998 418,55	2 648 101,46	2 350 317,09	1 581,45	100,0 %
3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne	6 500 000,00	- 1 010 000,00	5 490 000,00	5 075 434,39	871 122,59	4 204 311,80	414 565,61	92,4 %

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits initiaux	Virements/budget rectificatif	Crédits finaux	Montant engagé	Montant payé	Engagements reportés à l'année suivante	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8) = (4)/(3)
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	14 506 000,00	800 000,00	15 306 000,00	15 019 157,40	9 202 889,52	5 816 267,88	286 842,60	98,1 %
3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	250 000,00	- 106 000,00	144 000,00	111 423,44	103 923,44	7 500,00	32 576,56	77,4 %
3 2 5 0	Dépenses afférentes aux bureaux d'information	900 000,00	0,00	900 000,00	831 104,62	623 017,98	208 086,64	68 895,38	92,3 %
4 0 0 0	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits	61 000 000,00	0,00	61 000 000,00	61 000 000,00	60 528 546,15	471 453,85	0,00	100,0 %
4 0 2 0	Financement des partis politiques européens	31 400 000,00	- 824 985,00	30 575 015,00	30 575 015,00	24 460 012,00	6 115 003,00	0,00	100,0 %
4 0 3 0	Financement des fondations politiques européennes	18 700 000,00	- 322 844,00	18 377 156,00	18 377 156,00	14 701 724,80	3 675 431,20	0,00	100,0 %
4 2 2 0	Assistance parlementaire	202 140 000,00	- 7 000 000,00	195 140 000,00	194 405 138,69	186 806 550,95	7 598 587,74	734 861,31	99,6 %
4 4 0 0	Frais de réunion et autres activités des anciens députés	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	0,00	0,00	100,0 %
4 4 2 0	Coût des réunions et autres activités de l'Association parlementaire européenne	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00	0,00	0,00	100,0 %
10 1	RÉSERVE POUR IMPRÉVUS	6 000 000,00	- 6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	—
	Total	1 838 388 600,00	225 383,00	1 838 613 983,00	1 823 844 172,25	1 538 531 526,83	285 312 645,42	14 769 810,75	99,2 %

(en EUR)

ANNEXE IV

EXÉCUTION DES CRÉDITS REPORTÉS DE DROIT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Poste	Intitulé	(en EUR)			
		Crédits reportés de droit année N-1	Paielements sur crédits reportés	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (2)/(1)
1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	12 453 484,39	8 948 390,54	3 505 093,85	71,9 %
1 0 0 5	Autres frais de voyage	1 873 799,00	1 273 307,84	600 491,16	68,0 %
1 0 5 0	Cours de langues et d'informatique	31 421,60	31 421,60	0,00	100,0 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	25 315,34	25 315,34	0,00	100,0 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions	69 313,57	69 313,57	0,00	100,0 %
1 4 0 2	Dépenses d'interprétation	4 205 876,47	4 118 747,57	87 128,90	97,9 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	91 884,87	87 897,31	3 987,56	95,7 %
1 4 2 0	Services de traduction externes	895 696,86	890 874,09	4 822,77	99,5 %
1 6 1 0	Frais de recrutement	79 560,10	62 084,62	17 475,48	78,0 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	2 193 659,58	1 981 032,01	212 627,57	90,3 %
1 6 3 0	Service social	257 674,70	123 845,52	133 829,18	48,1 %
1 6 3 1	Mobilité	297 058,27	286 205,43	10 852,84	96,3 %
1 6 3 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	241,29	241,29	0,00	100,0 %

Poste	Intitulé	Crédits reportés de droit année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés	(en EUR)	
					Utilisation	
		(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (2)/(1)	
1 6 5 0	Service médical	206 611,40	192 780,34	13 831,06	93,3 %	
1 6 5 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	27 735,20	27 735,20	0,00	100,0 %	
1 6 5 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	252 853,74	165 307,54	87 546,20	65,4 %	
1 6 5 5	Contribution du Parlement européen aux Écoles européennes accréditées (de type 2)	9 783,60	0,00	9 783,60	0,0 %	
2 0 0 0	Loyers	1 479 439,57	1 412 906,70	66 532,87	95,5 %	
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	71 576 029,99	71 576 029,99	0,00	100,0 %	
2 0 0 5	Construction d'immeubles	13 434 686,56	11 059 071,00	2 375 615,56	82,3 %	
2 0 0 7	Aménagement des locaux	31 050 124,99	29 337 323,76	1 712 801,23	94,5 %	
2 0 0 8	Gestion immobilière spécifique	2 217 978,29	1 772 776,68	445 201,61	79,9 %	
2 0 2 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	23 400 387,15	20 842 333,28	2 558 053,87	89,1 %	
2 0 2 4	Consommations énergétiques	2 725 099,38	2 348 857,96	376 241,42	86,2 %	
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	1 624 763,50	1 419 986,50	204 777,00	87,4 %	
2 0 2 8	Assurances	28 483,77	1 427,90	27 055,87	5,0 %	
2 1 0 0	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement	4 620 960,19	4 332 150,56	288 809,63	93,8 %	

(en EUR)					
Poste	Intitulé	Crédits reportés de droit année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (2)/(1)
2 1 0 1	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure	4 758 377,63	4 648 939,92	109 437,71	97,7 %
2 1 0 2	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	5 259 807,98	5 245 935,59	13 872,39	99,7 %
2 1 0 3	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC	5 354 599,98	5 312 654,51	41 945,47	99,2 %
2 1 0 4	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures	15 155 078,42	15 039 408,47	115 669,95	99,2 %
2 1 0 5	Informatique et télécommunications — investissements en projets	5 627 096,16	5 404 239,37	222 856,79	96,0 %
2 1 2 0	Mobilier	1 295 866,58	1 271 950,21	23 916,37	98,2 %
2 1 4 0	Matériel et installations techniques	11 132 881,74	10 543 510,72	589 371,02	94,7 %
2 1 6 0	Transport de députés, d'autres personnes et de biens	675 796,87	585 167,03	90 629,84	86,6 %
2 3 0 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	267 059,50	244 265,28	22 794,22	91,5 %
2 3 1 0	Charges financières	3 636,42	2 694,71	941,71	74,1 %
2 3 2 0	Frais juridiques et dommages	326 155,61	172 436,56	153 719,05	52,9 %
2 3 6 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	57 441,09	37 933,87	19 507,22	66,0 %
2 3 7 0	Déménagements	81 150,02	75 772,18	5 377,84	93,4 %
2 3 8 0	Autres dépenses de fonctionnement administratif	228 634,96	177 570,96	51 064,00	77,7 %

(en EUR)					
Poste	Intitulé	Crédits reportés de droit année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (2)/(1)
2 3 9 0	Activités EMAS, notamment la promotion, et dispositif de compensation des émissions de carbone du Parlement européen	12 661,40	12 661,40	0,00	100,0 %
3 0 0 0	Frais de missions et de déplacements entre les trois lieux de travail du personnel	3 083 941,74	2 665 731,76	418 209,98	86,4 %
3 0 2 0	Frais de réception et de représentation	193 380,46	114 427,25	78 953,21	59,2 %
3 0 4 0	Frais divers de réunions internes	568 131,75	568 131,75	0,00	100,0 %
3 0 4 2	Réunions, congrès et conférences	480 701,88	320 926,25	159 775,63	66,8 %
3 0 4 3	Frais divers d'organisation des assemblées parlementaires, des délégations interparlementaires et autres délégations	132 280,07	91 964,94	40 315,13	69,5 %
3 0 4 9	Frais de prestations de l'agence de voyages	355 703,93	350 201,18	5 502,75	98,5 %
3 2 0 0	Acquisition d'expertise	4 537 014,07	4 309 646,71	227 367,36	95,0 %
3 2 1 0	Acquisition d'expertise pour les services de recherche parlementaire, la bibliothèque et les archives	2 742 173,60	2 527 054,18	215 119,42	92,2 %
3 2 2 0	Dépenses de documentation	812 246,72	787 542,48	24 704,24	97,0 %
3 2 3 0	Soutien à la démocratie et renforcement des capacités parlementaires des parlements des pays tiers	217 581,47	144 844,02	72 737,45	66,6 %
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	1 041 692,67	1 021 796,31	19 896,36	98,1 %
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	8 762 474,27	8 338 308,63	424 165,64	95,2 %
3 2 4 3	Parlamentarium — centre des visiteurs du Parlement européen	4 584 134,38	4 516 885,39	67 248,99	98,5 %

(en EUR)					
Poste	Intitulé	Crédits reportés de droit année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés	Utilisation
		(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (2)/(1)
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	6 807 006,63	6 200 657,40	606 349,23	91,1 %
3 2 4 5	Organisation de colloques, de séminaires et d'actions culturelles	1 794 935,39	1 633 054,17	161 881,22	91,0 %
3 2 4 6	Chaîne télévisuelle parlementaire (Web TV)	1 945 316,94	1 868 714,19	76 602,75	96,1 %
3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne	6 536 484,83	5 375 965,02	1 160 519,81	82,2 %
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	4 066 591,02	3 859 967,97	206 623,05	94,9 %
3 2 4 9	Échanges d'informations avec les parlements nationaux	13 000,00	8 027,22	4 972,78	61,7 %
3 2 5 0	Dépenses afférentes aux bureaux d'information	170 789,71	140 949,98	29 839,73	82,5 %
4 0 0 0	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits	267 241,88	251 464,42	15 777,46	94,1 %
4 0 2 0	Financement des partis politiques européens	5 582 775,80	3 732 090,15	1 850 685,65	66,9 %
4 0 3 0	Financement des fondations politiques européennes	3 212 139,80	2 161 212,35	1 050 927,45	67,3 %
4 2 2 0	Assistance parlementaire	6 050 000,00	5 847 353,77	202 646,23	96,7 %
	Total	289 323 906,74	267 999 422,41	21 324 484,33	92,6 %

ANNEXE V

EXÉCUTION DES CRÉDITS OUVERTS SUR RECETTES AFFECTÉES INTERNES

Poste	Initulé	Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Engagements 2016 sur crédits ouverts affectés reportés de 2015	Paiements 2016 sur crédits ouverts affectés reportés de 2015	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2015 non engagés en 2016 (*)	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Engagements sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Report de crédits ouverts sur recettes affectées de 2016 à 2017
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) - (6)
1 0 0 0	Indemnités	—	—	—	—	13 311,25	13 311,25	13 311,25	0,00
1 0 0 4	Frais de voyages ordinaires	—	—	—	—	9 270,00	9 270,00	9 270,00	0,00
1 0 0 6	Indemnité de frais généraux	—	—	—	—	178 727,56	0,00	0,00	178 727,56
1 0 1 0	Couverture des risques d'accident et de maladie et autres charges sociales	—	—	—	—	355 014,23	355 014,23	272 192,60	0,00
1 0 1 2	Interventions spécifiques en faveur des députés handicapés	—	—	—	—	0,00	0,00	0,00	0,00
1 0 2 0	Indemnités transitoires	1 042,62	1 042,62	1 042,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 0 3 0	Pensions d'ancienneté (FID)	21 436,95	21 436,95	21 436,95	0,00	159 254,00	148 188,14	148 188,14	11 065,86
1 0 3 1	Pensions d'invalidité (FID)	974,55	974,55	974,55	0,00	315,96	315,96	315,96	0,00
1 0 3 2	Pensions de survie (FID)	6 501,59	6 501,59	6 501,59	0,00	14 691,43	13 651,43	13 651,43	1 040,00
1 0 3 3	Régime de pension volontaire des députés	—	—	—	—	0,00	0,00	0,00	0,00
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	17 553,98	17 553,98	17 553,98	0,00	382 395,92	303 825,58	303 825,58	78 570,34
1 4 0 0	Autres agents	525 899,55	525 899,55	525 899,55	0,00	4 479 298,83	3 003 760,53	3 003 760,53	1 475 538,30

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Engagements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2015 non engagés en 2016 (*)	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Engagements sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Report de crédits ouverts sur recettes affectées de 2016 à 2017
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) - (6)
1 40 2	Dépenses d'interprétation	1 709 953,66	1 709 953,66	1 709 953,66	0,00	3 165 181,17	3 017 561,17	1 181 658,13	147 620,00
1 40 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	—	—	—	—	3 136,15	3 100,15	3 100,15	36,00
1 42 0	Services de traduction externes	31 716,42	31 709,57	29 516,78	6,85	54 571,52	0,00	0,00	54 571,52
1 63 0	Service social	60 736,27	60 736,27	60 736,27	0,00	60 437,31	30 247,98	15 378,98	30 189,33
1 63 2	Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	—	—	—	—	541 838,22	541 103,21	486 403,94	735,01
1 65 2	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	1 496 612,25	1 496 612,25	1 090 763,29	0,00	1 803 589,12	0,00	0,00	1 803 589,12
1 65 4	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	1 790 347,37	1 789 347,37	1 754 370,03	1 000,00	4 281 499,46	2 534 936,40	1 334 379,87	1 746 563,06
2 00 0	Loyers	3 195 722,93	482 995,22	465 163,22	2 712 727,71 (**)	4 865 039,83	0,00	0,00	4 865 039,83
2 00 1	Redevances emphytéotiques				(**)	0,00	0,00	0,00	0,00
2 00 3	Acquisition de biens immobiliers	0,18	0,00	0,00	0,18	13 353,89	0,00	0,00	13 353,89
2 00 5	Construction d'immeubles	1 188 448,00	1 158 448,00	0,00	30 000,00	1 414 500,00	1 184 600,00	186 569,55	229 900,00
2 00 7	Aménagement des locaux	126 597,61	119 960,82	55 211,52	6 636,79	1 126 811,21	1 821,89	0,00	1 124 989,32
2 00 8	Gestion immobilière spécifique	151 008,64	151 008,64	19 724,35	0,00	58 112,40	5 722,60	0,00	52 389,80
2 02 2	Entretien, maintenance, conduite et nettoyage des immeubles	734 201,78	722 279,73	507 636,52	11 922,05	342 434,99	38 151,98	3 372,00	304 283,01

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Engagements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2015 non engagés en 2016 (*)	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Engagements sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Report de crédits ouverts sur recettes affectées de 2016 à 2017
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) - (6)
2 0 2 4	Consommations énergétiques	1 37 010,75	116 357,30	116 357,30	20 653,45	1 480 038,83	10 353,00	0,00	1 469 685,83
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	94 762,40	94 762,40	94 762,40	0,00	186 227,71	117 807,00	117 807,00	68 420,71
2 0 2 8	Assurances	—	—	—	—	5 523,67	0,00	0,00	5 523,67
2 1 0 0	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de fonctionnement	277 834,25	277 834,25	277 834,25	0,00	407 941,59	118 453,54	104 253,54	289 488,05
2 1 0 1	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives à l'infrastructure	183 027,18	183 027,18	134 825,02	0,00	66 640,00	0,00	0,00	66 640,00
2 1 0 2	Informatique et télécommunications — activités récurrentes relatives au support général aux utilisateurs	—	—	—	—	75 125,00	0,00	0,00	75 125,00
2 1 0 3	Informatique et télécommunications — activités récurrentes de gestion des applications TIC	—	—	—	—	30 112,50	0,00	0,00	30 112,50
2 1 0 4	Informatique et télécommunications — investissements en infrastructures	409 026,62	405 427,80	391 860,58	3 598,82	75 197,67	0,00	0,00	75 197,67
2 1 0 5	Informatique et télécommunications — investissements en projets	2 596,65	2 596,65	2 596,65	0,00	28 496,25	0,00	0,00	28 496,25
2 1 2 0	Mobilier	55 440,00	55 124,25	55 124,25	315,75	187 500,00	0,00	0,00	187 500,00
2 1 4 0	Matériel et installations techniques	112 817,96	112 817,96	44 372,35	0,00	56 056,32	16 089,70	0,00	39 966,62
2 1 6 0	Transport de députés, d'autres personnes et de biens	17 902,03	17 405,70	12 905,12	496,33	149 855,47	61 996,00	0,00	87 859,47

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Engagements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2015 non engagés en 2016 (*)	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Engagements sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Paiements 2016 sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Report de crédits ouverts sur recettes affectées de 2016 à 2017
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) - (6)
2 3 0 0	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	515,06	515,06	515,06	0,00	23 268,51	19 810,82	19 810,82	3 457,69
2 3 2 0	Frais juridiques et dommages	4 529,32	3 714,75	3 714,75	814,57	230,63	0,00	0,00	230,63
2 3 6 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	11 809,92	11 809,92	9 208,80	0,00	30 406,37	14 000,00	13 000,00	16 406,37
2 3 7 0	Déménagements	—	—	—	—	0,00	0,00	0,00	0,00
2 3 8 0	Autres dépenses de fonctionnement administratif	162,00	0,00	0,00	162,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 0 0 0	Frais de missions et de déplacements entre les trois lieux de travail du personnel	42 201,79	42 201,79	42 201,79	0,00	249 815,92	186 449,95	186 449,95	63 365,97
3 0 4 2	Réunions, congrès et conférences	1 203,50	1 003,50	0,00	200,00	5 417,11	2 058,11	2 058,11	3 359,00
3 0 4 9	Frais de prestations de l'agence de voyages	50 954,59	50 954,59	50 954,59	0,00	131 328,38	54 302,04	54 302,04	77 026,34
3 2 1 0	Acquisition d'expertise pour l'EPRS (services de recherche parlementaire), bibliothèque et archives	—	—	—	—	0,00	0,00	0,00	0,00
3 2 4 0	Journal officiel	142 000,00	142 000,00	142 000,00	0,00	—	—	—	—
3 2 4 1	Publications numériques et traditionnelles	—	—	—	—	0,00	0,00	0,00	0,00
3 2 4 2	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques	74 635,39	73 735,39	73 735,39	900,00	37 856,36	15 537,00	15 537,00	22 319,36

(en EUR)

(en EUR)

Poste	Intitulé	Crédits ouverts sur recettes affectées reportés de 2015	Engagements 2016 sur crédits ouverts affectés reportés de 2015	Paiements 2016 sur crédits ouverts affectés reportés de 2015	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2015 non engagés en 2016 (*)	Crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Engagements sur crédits ouverts sur recettes affectées de 2016	Paiements 2016 sur crédits ouverts affectés de 2016	Report de crédits ouverts sur recettes affectées de 2016 à 2017
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) - (2)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) - (6)
3 2 4 3	Parlamentarium — centre des visiteurs du Parlement européen	965,00	0,00	0,00	965,00	114 274,83	113 053,27	17 516,42	1 221,56
3 2 4 4	Organisation et accueil de groupes de visiteurs, programme Euroscola et invitations de multiplicateurs d'opinion de pays tiers	81 614,25	81 614,25	81 614,25	0,00	346 977,54	36 309,46	36 309,46	310 668,08
3 2 4 5	Organisation de colloques, de séminaires et d'actions culturelles	13 141,02	13 141,02	13 141,02	0,00	37 275,94	33 819,03	33 388,16	3 456,91
3 2 4 7	Maison de l'histoire européenne	—	—	—	—	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
3 2 4 8	Dépenses d'information audiovisuelle	8 221,30	8 221,30	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
4 0 0 0	Dépenses administratives de fonctionnement, activités politiques et d'information des groupes politiques et des membres non inscrits	28 479,88	28 479,88	28 479,88	0,00	1 953 662,78	0,00	0,00	1 953 662,78
4 2 2 0	Assistance parlementaire	726 373,73	726 373,73	726 373,73	0,00	786 772,71	26 865,17	26 865,17	759 907,54
Total des crédits ouverts sur recettes provenant d'indemnités locatives — postes 2000 et 2001 [article 14, point b), et article 21, paragraphe 3, point g), du règlement financier]		3 195 722,93	482 995,22	465 163,22	2 712 727,71 (**)	1 427 853,89	1 184 600,00	186 569,55	243 253,89
Total des crédits ouverts sur recettes provenant d'autres sources		10 340 256,01	10 262 584,22	8 103 898,84	77 671,79	29 161 932,65	10 847 886,59	7 416 106,23	18 314 046,06
Total des crédits ouverts sur recettes affectées internes		13 535 978,94	10 745 579,44	8 569 062,06	2 790 399,50	30 589 786,54	12 032 486,59	7 602 675,78	18 557 299,95

(*) Ces crédits non engagés ne peuvent pas être reportés à 2017 et seront annulés, à l'exception des recettes affectées internes provenant d'indemnités locatives (postes 2000 et 2001), qui sont automatiquement reportées [article 14, point b), et article 21, paragraphe 3, point g), du règlement financier].

(**) Ce montant sera reporté à 2017 conformément à l'article 14, point b), et à l'article 21, paragraphe 3, point g), du règlement financier.

ANNEXE VI

SITUATION DES RECETTES EN 2016

Article/Poste	Intitulé	Prévisions de recettes 2016	Droits constatés 2016	Droits reportés de 2015	Droits reportés de 2015 et annulés en 2016	Total des droits	Recettes encaissées sur droits 2016	Recettes encaissées sur droits reportés de 2015	Total des recettes encaissées	(en EUR)	
										Reste à recouvrer (reporté à 2017)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) + (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) – (8)	
4 0 0	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires, des autres agents et des bénéficiaires d'une pension	73 484 272,00	71 635 418,23	0,00	0,00	71 635 418,23	71 635 418,23	0,00	71 635 418,23	0,00	
4 0 3	Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	0,00	13 615,62	0,00	0,00	13 615,62	13 615,62	0,00	13 615,62	0,00	
4 0 4	Produit du prélèvement spécial et du prélèvement de solidarité affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	10 797 731,00	10 602 055,03	0,00	0,00	10 602 055,03	10 602 055,03	0,00	10 602 055,03	0,00	
4 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	59 667 459,00	61 138 636,38	0,00	0,00	61 138 636,38	61 138 636,38	0,00	61 138 636,38	0,00	
4 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	9 100 000,00	7 294 721,68	4 491,89	0,00	7 299 213,57	7 294 721,68	0,00	7 294 721,68	4 491,89	
4 1 2	Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions	10 000,00	8 795,10	13 300,76	0,00	22 095,86	8 795,10	13 300,76	22 095,86	0,00	

Article/Poste	Intitulé	Prévisions de recettes 2016	Droits constatés 2016	Droits reportés de 2015	Droits reportés de 2015 et annulés en 2016	Total des droits	Recettes encaissées sur droits 2016	Recettes encaissées sur droits reportés de 2015	Total des recettes encaissées	Reste à recouvrer (reporté à 2017)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) + (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) - (8)
5 0 0 1	Produit de la vente des autres biens meubles — recettes affectées	0,00	589,00	0,00	0,00	589,00	589,00	0,00	589,00	0,00
5 0 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures effectuées en faveur d'autres institutions ou organismes — recettes affectées	0,00	189 019,69	0,00	0,00	189 019,69	188 857,69	0,00	188 857,69	162,00
5 1 1 0	Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles — recettes affectées	0,00	2 862 608,05	19 012,46	0,00	2 881 620,51	2 851 365,70	8 251,80	2 859 617,50	22 003,01
5 1 1 1	Remboursement de frais locatifs — recettes affectées	0,00	52 512,02	78 881,51	-1 612,20	129 781,33	52 512,02	77 194,31	129 706,33	75,00
5 2 0	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	410 000,00	23 473,03	0,00	0,00	23 473,03	23 473,03	0,00	23 473,03	0,00
5 5 0	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes, y compris le montant des indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes et remboursées par ceux-ci — recettes affectées	0,00	4 981 271,88	231 802,00	-100 986,00	5 112 087,88	4 827 892,19	130 816,00	4 958 708,19	153 379,69
5 5 1	Recettes provenant des tiers pour des prestations de services ou des travaux effectués à leur demande — recettes affectées	0,00	710 443,50	43 147,00	-1 760,00	751 830,50	542 260,60	41 387,00	583 647,60	168 182,90

(en EUR)

Article/Poste	Intitulé	Prévisions de recettes 2016	Droits constatés 2016	Droits reportés de 2015	Droits reportés de 2015 et annulés en 2016	Total des droits	Recettes encaissées sur droits 2016	Recettes encaissées sur droits reportés de 2015	Total des recettes encaissées	Reste à recouvrer (reporté à 2017)	(en EUR)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) + (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) - (8)	
5 7 0	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — recettes affectées	0,00	4 997 293,11	1 049 080,00	- 1 67 327,80	5 879 045,31	3 830 516,25	44 186,87	3 874 703,12	2 004 342,19	
5 7 3	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution — recettes affectées	0,00	3 608 397,20	24 518,22	0,00	3 632 915,42	3 274 359,96	24 518,22	3 298 878,18	334 037,24	
5 8 1	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues — recettes affectées	0,00	269 261,65	6 012,16	0,00	275 273,81	215 805,85	1 692,20	217 498,05	57 775,76	
6 6 0 0	Autres contributions et restitutions affectées — recettes affectées	0,00	14 151 826,05	18 909 187,86	- 892 933,76	32 168 080,15	12 605 261,47	1 872 319,41	14 477 580,88	17 690 499,27	
9 0 0	Recettes diverses	1 000,00	3 229 943,17	784 409,66	- 779 528,32	3 234 824,51	2 058 630,96	3 079,86	2 061 710,82	1 173 113,69	
	Total	153 470 462,00	185 769 880,39	21 163 843,52	- 1 944 148,08	204 989 575,83	181 164 766,76	2 216 746,43	183 381 513,19	21 608 062,64	